COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

RECUEIL
ACTES ADMINISTRATIFS

04_2017

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

RECUEIL
ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

DECISIONS DU BUREAU

DECISIONS DU PRESIDENT

ARRÊTES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

DELIBERATIONS

04_2017

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-87_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
99	99	85

PRÉSENTS 75
POUVOIRS 10
ABSENTS 14

Vote Pour : 85
Vote Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR***.

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO,*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL- MAS, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Ludovic RAU à Patrick SOUPART, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N° 87_2017

ACTES : 7.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 1- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Le Conseil de communauté,

Vu l'article 107 de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe),

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le
ID : 012-200066124-20170418-87_2017-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2312-1,

Considérant que la loi rend obligatoire pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10.000 habitants, le rapport présente également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, informations qui feront l'objet d'une publication. La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Il est proposé au Conseil de communauté de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport élaboré à cet effet tel qu'annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** donne acte au Président de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2017.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Robastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-88_2017-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
99	99	84

PRÉSENTS	73
POUVOIRS	11
ABSENTS	15

Vote Pour : 80
Vote Contre : 1
Abstention : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL- MAS, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Ludovic RAU à Patrick SOUPART, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N°88 _2017

ACTES : 7.2.1

OBJET DE LA DELIBERATION : 2.1- VOTE DU TAUX 2017 DE LA TAXE D'HABITATION

Exposé des motifs :

Depuis la réforme de la taxe professionnelle instituée par la loi de finances 2010 et complétée par la loi de finances 2011, les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) perçoivent de droit la contribution foncière des entreprises, ainsi que l'ancienne part départementale de la taxe d'habitation et la part de la taxe foncière non bâtie de la région.

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-88_2017-DE

La loi autorise donc les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) à voter les 5 taxes suivantes : la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ainsi que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) lorsqu'ils exercent cette compétence.

Chaque année les services fiscaux notifient les bases prévisionnelles qui servent à déterminer le taux des différentes taxes locales. Cette transmission fait l'objet de l'état FDL n° 1259.

L'État a décidé en 2017 une augmentation de 0,4 % des valeurs locatives cadastrales prises en compte dans la majorité des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et cotisation foncière des entreprises).Ainsi la dynamique des bases prévisionnelles sur notre territoire est de l'ordre de 2 %.

Concernant les 3 taxes locales, la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), les EPCI issus de fusion peuvent librement voter leurs taux sous réserve du respect des règles de liens.
Dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de voter les taux des impôts ménages d'après les taux pratiqués en 2016 sur la communauté de communes Vère Grésigne Pays Salvagnacois , ce qui conduit à une variation différenciée de chaque taxe et nécessite de respecter les règles de liens entre les taux (article 1636B sexies du CGI suivant lequel le taux de foncier non bâti ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe d'habitation).

Il est rappelé que les communautés de communes préexistantes ont délibéré avant le 1er octobre 2016 pour harmoniser à compter du 1er Janvier 2017 leurs politiques d'abattement à la TH (abattement général à la base 12 %, abattements pour charges de familles de 10 à 20 % en fonction de la composition de la famille et 10 % pour les personnes handicapées ou invalides).

La base prévisionnelle de la Taxe d'Habitation s'élève à 69 811 000 €, il est proposé de voter un taux de **13,50 %** pour 2017, soit un produit s'élevant à **9 424 485 € .**

Le Conseil de communauté,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 18 Avril 2017,
Vu l'avis du Bureau en date du 18 avril 2017,
Ouï l'exposé des motifs,
Après avoir pris connaissance des tableaux représentant le panier fiscal 2017 issu des éléments figurant dans les états de notification 1259 et comprenant l'ensemble des taxes et les allocations compensatrices perçues et après en avoir délibéré, **à la majorité :**

- **DÉCIDE** de fixer le taux de la taxe d'habitation 2017 à **13,50 %** pour un produit s'élevant à **9 424 485 € (base prévisionnelle 69 811 000 € x 13,50 %).**

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-89_2017-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
99	99	84

PRÉSENTS 73
POUVOIRS 11
ABSENTS 15

Vote Pour : 80
Vote Contre : 1
Abstention : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL- MAS, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Ludovic RAU à Patrick SOUPART, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N° 89_2017

ACTES : 7.2.1

OBJET DE LA DELIBERATION : 2.2- VOTE DU TAUX 2017 DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Exposé des motifs :

Depuis la réforme de la taxe professionnelle instituée par la loi de finances 2010 et complétée par la loi de finances 2011, les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) perçoivent de droit la contribution foncière des entreprises, ainsi que l'ancienne part départementale de la taxe d'habitation et la part de la taxe foncière

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le
ID : 081200869-20170424-DE-2017-DE

non bâtie de la région.La loi autorise donc les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) à voter les 5 taxes suivantes : la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ainsi que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) lorsqu'ils exercent cette compétence.Chaque année les services fiscaux notifient les bases prévisionnelles qui servent à déterminer le taux des différentes taxes locales. Cette transmission fait l'objet de l'état FDL n° 1259.**L'État a décidé en 2017 une augmentation de 0,4 % des valeurs locatives cadastrales** prises en compte dans la majorité des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et cotisation foncière des entreprises).Ainsi la dynamique des bases prévisionnelles sur notre territoire est de l'ordre de 2 %.Concernant les 3 taxes locales, la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), les EPCI issus de fusion peuvent librement voter leurs taux sous réserve du respect des règles de liens.Dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de voter les taux des impôts ménages d'après les taux pratiqués en 2016 sur la communauté de communes Vère Grésigne Pays Salvagnacois , ce qui conduit à une variation différenciée de chaque taxe.**La base prévisionnelle de la Taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à 60 675 000 €,** il est proposé de voter un taux de **2,50 %** pour 2017, soit un produit s'élevant à **1 516 875 € .**

Le Conseil de communauté,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 18 Avril 2017,
Vu l'avis du Bureau en date du 18 avril 2017,
Ouï l'exposé des motifs,
Après avoir pris connaissance des tableaux représentant le panier fiscal 2017 issu des éléments figurant dans les états de notification 1259 et comprenant l'ensemble des taxes et les allocations compensatrices perçues et après en avoir délibéré, à la majorité :

- **DÉCIDE** de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2017 à **2,50 %** pour un produit s'élevant à **1 516 875 € (base prévisionnelle 60 675 000 € x 2,50 %).**

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-90_2017-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
99	99	84

PRÉSENTS	73
POUVOIRS	11
ABSENTS	15

Vote Pour : 80
Vote Contre : 1
Abstention : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL- MAS, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Ludovic RAU à Patrick SOUPART, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N° 90_2017

ACTES : 7.2.1

OBJET DE LA DELIBERATION : 2.3- VOTE DU TAUX 2017 DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Exposé des motifs :

Depuis la réforme de la taxe professionnelle instituée par la loi de finances 2010 et complétée par la loi de finances 2011, les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) perçoivent de droit la contribution foncière des entreprises, ainsi que l'ancienne part départementale de la taxe d'habitation et la part de la taxe foncière

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-90_2017-DE

non bâtie de la région.

La loi autorise donc les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) à voter les 5 taxes suivantes : la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ainsi que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) lorsqu'ils exercent cette compétence.

Chaque année les services fiscaux notifient les bases prévisionnelles qui servent à déterminer le taux des différentes taxes locales. Cette transmission fait l'objet de l'état FDL n° 1259.

L'État a décidé en 2017 une augmentation de 0,4 % des valeurs locatives cadastrales prises en compte dans la majorité des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et cotisation foncière des entreprises).

Concernant les 3 taxes locales, la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), les EPCI issus de fusion peuvent librement voter leurs taux sous réserve du respect des règles de liens.
Dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de voter les taux des impôts ménages d'après les taux pratiqués en 2016 sur la communauté de communes Vère Grésigne Pays Salvagnacois , ce qui conduit à une variation différenciée de chaque taxe et nécessite de respecter les règles de liens entre les taux (article 1636B sexies du CGI suivant lequel le taux de foncier non bâti ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe d'habitation).

La base prévisionnelle de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties s'élève à 2 914 000 €, il est proposé de voter un taux de **5,59 %** pour 2017, soit un produit s'élevant à **162 893 € .**

Le Conseil de communauté,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 18 Avril 2017,
Vu l'avis du Bureau en date du 18 avril 2017,
Ouï l'exposé des motifs,
Après avoir pris connaissance des tableaux représentant le panier fiscal 2016 issu des états de notification 1259 rapprochés des propositions budgétaires où figurent l'ensemble des taxes et les allocations compensatrices perçues et après en avoir délibéré, **à la majorité :**

- **DÉCIDE** de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties 2017 à **5,59 %** et un produit s'élevant à **162 893 € (base prévisionnelle 2 914 000 € x 5,59 %).**

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-91_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
99	99	84

PRÉSENTS	73
POUVOIRS	11
ABSENTS	15

Vote Pour : 84
Vote Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL- MAS, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Ludovic RAU à Patrick SOUPART, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N° 91_2017

ACTES : 7.2.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 2.4- VOTE DES TAUX 2017 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Exposé des motifs :

Depuis la réforme de la taxe professionnelle instituée par la loi de finances 2010 et complétée par la loi de finances 2011, les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) perçoivent de droit la contribution foncière des entreprises, ainsi que l'ancienne part départementale de la taxe d'habitation et la part de la taxe foncière non bâtie de la région.

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le

La loi autorise donc les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) à voter les 5 taxes suivantes : la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ainsi que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) lorsqu'ils exercent cette compétence.

Chaque année les services fiscaux notifient les bases prévisionnelles qui servent à déterminer le taux des différentes taxes locales. Cette transmission fait l'objet des états FDL n° 1259 et FDL n°1259-TEOM.

En matière de TEOM, les bases et les taux sont hétérogènes sur le territoire (19 zones de perception d'un point de vue réglementaire) malgré les premiers travaux d'harmonisation du produit fiscal mené par les communautés de communes.
De plus, certains territoires composant la communauté d'agglomération ont mis en place le régime de la redevance, ce qui amènera une réflexion.
Au-delà d'objectifs d'homogénéité et d'équité fiscale, les contraintes légales nécessiteront de procéder à l'harmonisation des modes de financement sur une période de 5 ans après la fusion (article 1639A bis du CGI).
Concernant les communes de Couffouleux et de Giroussens pour lesquelles la Communauté d'agglomération adhère au SMICTOM de Lavaur, il est proposé en accord avec le syndicat et afin d'améliorer le Coefficient d'intégration fiscale, de voter le taux de la TEOM. Une convention à intervenir entre les 2 parties réglera les mouvements financiers correspondants.

Dans cette perspective, il est proposé de maintenir les mêmes taux qu'en 2016 pour l'ensemble des communes, selon les tableaux suivants :

VOTE DES TAUX DE TEOM 2017				
ZONES	Communes	**BASES TEOM PRÉVISIONNELLE 2017**	**TAUX 2017**	**PRODUITS 2017**
11	Briatexte RU	162 323	7,64%	12 401
6	Brens PA et RU	13 786 508	8,52%	1 174 610
	Gaillac PA et RU			
12	Busque	573 514	8,84%	50 699
5	Brens CV	4 196 040	8,84%	370 930
	Gaillac CV			
9	Lagrave	1 671 531	9,24%	154 449
8	Labastide de Lévis	883 945	9,24%	81 677
14	Saint Gauzens	656 506	9,24%	60 661
10	Briatexte UR	1 491 387	10,04%	149 735
3	Graulhet RU	4 583 146	10,20%	467 481
	Aussac			
	Cadalen			
	Fénols			
	Labessière-Candeil			
	Lasgraïsses			
	Missècle			
	Moulayres			
	Técou			
13	Puybegon	435 533	10,20%	44 424
7	Florentin	553 293	10,20%	56 436
1	Graulhet CV	1 454 769	10,20%	148 386
2	Graulhet PA	8 217 971	10,20%	838 233

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-91_2017-DE

4	Bernac	7 724 939	10,20%	787 944
	Broze			
	Castanet			
	Cestayrols			
	Fayssac			
	Lisle-Sur-Tarn			
	Montans			
	Parisot			
	Peyrole			
	Rivières			
	Sénouillac			
TOTAL		46 391 405		4 398 067
15	Rabastens UR	3 634 759	7,64%	277 696
16	Rabastens PA et RU	744 706	3,82%	28 448
17	Couffouleux et Giroussens UR	2 052 719	5,70%	117 005
18	Couffouleux RU	211 731	5,66%	11 984
19	Giroussens RU	515 231	5,23%	26 947
TOTAL		7 159 146		462 079
TOTAL GENERAL		53 550 551		4 860 146

Le Conseil de communauté,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 18 Avril 2017,
Vu l'avis du Bureau en date du 18 avril 2017,
Vu l'état FDL n°1259 – TEOM notifié par les services fiscaux,
Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2017** conformément au tableau ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-91_2017-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-92_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
99	99	84

PRÉSENTS	73
POUVOIRS	11
ABSENTS	15

Vote Pour : 84
Vote Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL- MAS, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Ludovic RAU à Patrick SOUPART, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N°92 _2017

ACTES : 7.2.1

OBJET DE LA DELIBERATION : 2.5- VOTE DU TAUX 2017 DE CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (II DE L'ARTICLE 1636 B DECIES DU CGI) AVEC INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE

Exposé des motifs :

Depuis la réforme de la taxe professionnelle instituée par la loi de finances 2010 et complétée par la loi de finances 2011, les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) perçoivent de droit la contribution foncière des entreprises, ainsi que l'ancienne part départementale de la taxe d'habitation et la part de la taxe foncière

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-92_2017-DE

non bâtie de la région.

La loi autorise donc les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) à voter les 5 taxes suivantes : la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ainsi que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) lorsqu'ils exercent cette compétence.

Chaque année les services fiscaux notifient les bases prévisionnelles qui servent à déterminer le taux des différentes taxes locales. Cette transmission fait l'objet de l'état FDL n° 1259.

L'État a décidé en 2017 une augmentation de 0,4 % des valeurs locatives cadastrales prises en compte dans la majorité des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et cotisation foncière des entreprises). Ainsi, la dynamique des bases prévisionnelles sur notre territoire est de l'ordre de 2 %.

En matière d'impôts économiques, les établissements de coopération intercommunale ont un pouvoir de taux limité à la contribution foncière des entreprises (CFE). Cette cotisation est l'une des 2 composantes de la contribution économique territoriale (CET) avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Elle est basée sur les biens soumis à la taxe foncière.
Lorsque la valeur locative est très faible, une cotisation forfaitaire minimum est établie à partir d'une base minimum dont le montant est également fixé par délibération du conseil communautaire. Les communautés de communes préexistantes ont délibéré avant le 1er octobre 2016 pour harmoniser leurs bases minimum avec un dispositif de convergence sur 5 ans.

Il vous est donc proposé de voter uniquement le taux 2017 de la C.F.E.

En application de l'article 1638-0 bis du CGI , le taux initial de CFE ne peut excéder, sauf majoration de taux, le taux moyen pondéré constaté l'année précédente sur le territoire .Le taux moyen pondéré de la contribution foncière des entreprises étant de 33,76 % et **la base prévisionnelle s'élevant à 13 612 000 €** , il est proposé de voter un taux de **33,76 %** pour 2017.
Compte tenu des écarts de taux entre les communautés préexistantes, une intégration progressive est obligatoire, il est donc proposé de retenir la durée légale **de lissage sur 3 ans**.
Ce lissage conduira à appliquer en 2017 un taux de 29,41 % sur les communes de l'ex VGPS, 31,95 sur l'ex CORA et 34,13 sur l'ex Tarn et Dadou.
Ainsi, le produit prévisionnel à inscrire au Budget Primitif est de **4 595 411 €.**
Le taux maximum de droit commun étant de 33,86%, il est proposé de **mettre en réserve le reliquat, soit 0,10 %**, au niveau de l'état fiscal 1259.

Le Conseil de communauté,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 18 Avril 2017,
Vu l'avis du Bureau en date du 18 avril 2017,
Ouï l'exposé des motifs,
Après avoir pris connaissance des tableaux représentant le panier fiscal 2016 issu des états de notification 1259 rapprochés des propositions budgétaires où figurent l'ensemble des taxes et les allocations compensatrices perçues et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer le taux de contribution foncière des entreprises 2017 à **33,76 %** et un produit s'élevant à **4 595 411 € (base prévisionnelle 13 612 000 € x 33,76 %),**
- **DÉCIDE** d'appliquer une intégration fiscale progressive du taux de CFE sur la durée légale de 3 ans,
- **DÉCIDE** le taux maximum étant de 33,86 %, de mettre en réserve le reliquat, soit **0,10 %**, au niveau de l'état fiscal 1259.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-93_2017-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
99	99	84

PRÉSENTS	73
POUVOIRS	11
ABSENTS	15
Vote Pour	84
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL- MAS, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Ludovic RAU à Patrick SOUPART, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M *: Paul BOULVRAIS*

N° 93_2017

ACTES : 7.2.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 2-6 – VOTE DES TAUX 2017 DU VERSEMENT TRANSPORT

Exposé des motifs :

Pour contribuer au financement des transports en commun, les communautés de communes compétentes en matière de mobilité peuvent prévoir un versement transport dont seront redevables les entreprises de plus de 11 salariés.

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-93_2017-DE

Le versement transport existait sur la commune de gaillac au taux de 0,55 % et est transféré à la communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2017.

En vertu de l'article 2333-67 du CGCT, le taux de versement est fixé ou modifié par délibération du conseil municipal ou de l'organisme compétent de l'établissement public dans la limite de :
- 0,55 % des salaires définis à l'article L. 2333-65 lorsque la population de la commune ou de l'établissement public est comprise entre 10 000 et 100 000 habitants ;
6Toutefois, les communautés de communes et communautés d'agglomération ont la faculté de majorer de 0,05 % le taux maximum mentionné aux alinéas précédents.

En cas d'extension du périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale doté de fiscalité propre, le taux de versement destiné au financement des transports en commun applicable sur le territoire des communes incluses peut être réduit ou porté à zéro pour une durée maximale de douze ans , par rapport au taux applicable sur le territoire des autres communes, lorsque le versement de transport n'était pas institué sur le territoire de communes nouvellement incluses ou l'était à un taux inférieur.

Le taux adopté pour ces communes et établissements publics de coopération intercommunale ne peut être inférieur au taux qui leur était applicable l'année précédant la modification de périmètre. Ces dispositions sont applicables lors de la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre devenant compétent en matière de mobilité.

Ce versement transport, peut être modifié tous les 6 mois (délibération à prendre avant le 1er mai pour une application au 1er juillet de l'année et avant le 1er novembre pour une application au 1er janvier).
L'article L 2333-68 dispose en outre que le versement est affecté au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement des transports publics urbains et non urbains exécutés dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité et organisés par cette autorité et des autres services de transports publics qui, sans être effectués entièrement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité, concourent à la desserte de l'agglomération.

Le versement est également affecté au financement des opérations visant à améliorer l'intermodalité transports en commun-vélo ainsi qu'au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement de toute action relevant des compétences des autorités organisatrices de la mobilité au sens du code des transports.

Aussi il vous est proposé **à compter du 1er juillet 2017 :**
* de mettre en œuvre le versement transport sur l'ensemble du territoire
* de maintenir un taux de **0,55% sur le territoire de la commune de Gaillac** (transport urbain)
* d'appliquer le versement transport progressif au taux à **0,010 % sur les autres communes du territoire** dans l'attente du développement de l'offre de service.

Le Conseil de communauté,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 18 Avril 2017,
Vu l'avis du Bureau en date du 18 avril 2017,
Oui l'exposé des motifs,

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066134-20170418-93_2017-DE

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de mettre en œuvre le versement transport sur l'ensemble du territoire,
- **DÉCIDE** de maintenir un taux de **0,55% sur le territoire de la commune de Gaillac** (transport urbain),
- **DÉCIDE** d'appliquer le versement transport progressif au taux à **0,010 % sur les autres communes du territoire** dans l'attente du développement de l'offre de service.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 26/04/2017
Reçu en préfecture le 26/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-93_2017-DE

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-94_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	99	84

PRÉSENTS	73
POUVOIRS	11
ABSENTS	15

Vote Pour	84
Vote Contre	0
Abstention	0

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL- MAS, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Ludovic RAU à Patrick SOUPART, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N° 94_2017

ACTES : 5-7-3

OBJET DE LA DELIBERATION : 23- RETRAIT DES COMMUNES DE MISSECLE ET MOULAYRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-19 du CGCT

Le Conseil de la communauté,

Vu l'article L. 5211-19 du Code général des collectivités territoriales, autorisant une commune à se retirer de l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre, sauf s'il

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-94_2017-DE

s'agit d'une communauté urbaine ou d'une métropole, dans les conditions prévues à l'article L. 5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales, avec le consentement de l'organe délibérant ;

Vu les délibérations des communes de Missècle et Moulayrès en date du 24 janvier 2017, demandant leur retrait de la Communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne, Pays Salvagnacois afin d'adhérer à la Communauté de Communes du Pays Lautrecois,

Considérant la situation géographique de ces deux communes et de leur localisation dans la zone d'attractivité de commerces et de services des communes de Damiatte et Saint-Paul-Cap-de-Joux, membres de la Communauté de communes du Pays Lautrécois

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- émet un avis favorable au retrait des communes de Missècle et Moulayrès de la Communauté d'agglomération en vue de leur adhésion à la Communauté de communes du Pays Lautrecois ;

- mandate le Président de la Communauté d'agglomération pour engager la consultation des conseils municipaux, la saisine du représentant de l'État ainsi que toutes les procédures afférentes au retrait des communes de Missècle et Moulayrès.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-95_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
99	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20
Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR.***

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M: *Paul BOULVRAIS*

N° 95_2017

ACTES : 8-7-2

OBJET DE LA DELIBERATION : 3- ADHESION À "AGIR, LE TRANSPORT PUBLIC INDÉPENDANT"

Le Conseil de Communauté,

Vu l'article L 5216-5 du CGCT portant organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : (…) organisation de la mobilité*

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le

au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code »,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération et notamment l'article 6,1,2 relatif à l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports,

Vu le rapport ci-après du Président :
La Communauté d'agglomération est désormais Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial et à ce titre, il est justifié de rejoindre le réseau AGIR.
« AGIR, le transport public indépendant », est une association de la loi 1901, fondée en 1987 pour répondre aux besoins des autorités organisatrices et des entreprises de transport dépendantes des groupes de transport.
AGIR réunit 210 adhérents : des autorités organisatrices de transport et des entreprises urbaines et interurbaines indépendantes.

La principale mission d'AGIR est de fournir des services à ses adhérents :

- Apporter une expertise et un accompagnement personnalisés qui permettent de couvrir l'ensemble des besoins des adhérents ;
- Former, informer et mettre en relation ses adhérents dans tous les domaines propres à la gestion des transports publics avec des groupes de travail, formations, journées d'études, réseau social en ligne, etc.
- Offrir un réseau dynamique et porteur des valeurs de l'indépendance : libre choix du mode de gestion, promotion du service public, respect des orientations données par l'autorité organisatrice, connaissance du tissu local, priorité donnée aux voyageurs, etc.

La cotisation annuelle est de 7 000,00 € HT, soit 8 400 ,00 € TTC. L'adhésion à AGIR de la Communauté d'agglomération permettra à celle-ci de disposer d'un soutien utile pour l'exercice de la compétence relative à la « mobilité » au sens du Code des transports.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'agglomération à AGIR ;
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **PRÉCISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget mobilités.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Bistou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-96_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20
Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : Mesdames et Messieurs *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M: *Paul BOULVRAIS*

N° 96_2017

ACTES : 4-5-2

OBJET DE LA DELIBERATION : 4- MAINTIEN DES TICKETS RESTAURANT POUR L'ANNÉE 2017

Exposé des motifs :

Au vu des dispositifs d'actions sociales préexistants, il est proposé de maintenir le bénéfice des tickets restaurant aux agents concernés de la Communauté d'agglomération pour l'année 2017, dans l'attente d'une réflexion globale à mener, dans le cadre du dialogue social, en vue d'une

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-96_2017-DE

harmonisation de l'action sociale de la Communauté d'agglomération.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'attribuer pour l'année 2017 à chaque agent transféré lorsqu'il en bénéficiait précédemment, titulaire, stagiaire et contractuel sur emploi permanent, un montant de tickets restaurant de :

- 250€, soit 50 tickets de 5€ pour un temps plein et pour un temps non complet supérieur ou égal à 50%
- 125€, soit 25 tickets de 5€ pour un temps non complet inférieur à 50%

Ce principe sera appliqué de la même façon pour les contrats aidés lors d'un renouvellement de contrat. Il ne sera pas attribué de tickets restaurant aux emplois saisonniers ou occasionnels.

Il est proposé au Conseil de communauté de reconduire les montants de participation pour ces tickets restaurant comme suit :

Rémunération nette imposable de l'agent	% part patronale	% part agent
< 1 500€	60 %	40 %
1 500€ ≥ R ≤ 2 000€	55 %	45 %
> 2 000€	50 %	50 %

Le Conseil de communauté,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- approuve les montants des participations aux tickets restaurant tels qu'énoncés ci-dessus,
- autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des démarches,
- décide d'inscrire au Budget primitif 2017 les crédits nécessaires.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-97_2017-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
99	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20

Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M.*: Paul BOULVRAIS*

N° 97_2017

ACTES : 1-1-7

OBJET DE LA DELIBERATION : 5- ETUDE THERMIQUE MUTUALISÉE : AVENANT AU MARCHÉ INITIAL, AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE FINANCEMENT RÉGION

Le Conseil de communauté,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou – Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, et notamment l'article 6.2.1,
Vu la délibération du 3 juillet 2015 de la Communauté de Communes Tarn et Dadou approuvant le

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-97_2017-DE

programme d'action TEPcv,
Vu la délibération du 26 novembre 2015 de la Communauté de Communes Tarn et Dadou adoptant le Plan Climat Air Énergie Territorial,
Vu la délibération du 7 avril 2016 de la Communauté de Communes Tarn et Dadou attribuant le marché « Étude thermique mutualisée dans les bâtiments publics et logements communaux »,
Vu l'avenant du 11 octobre 2016 à la convention particulière d'appui financier du Fonds TEPcv,

Vu le rapport ci-après du Président :
Les actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvé par l'ex Communauté de Communes Tarn et Dadou ont vocation à être étendues à l'échelle du périmètre de la Communauté d'Agglomération,

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a pour objectifs :
- l'atténuation de l'impact du territoire sur le changement climatique,
- l'adaptation du territoire aux changements climatiques en cours et à venir.

Il comprend quatre grandes orientations :
- Amélioration de l'efficacité énergétique
- Production d'énergies renouvelables
- Aménagement et mobilité durable
- Préservation des ressources naturelles

Ces grandes orientations sont subdivisées en 20 actions relatives soit au patrimoine et aux compétences de la Communauté d'Agglomération et de ses communes membres, soit à l'ensemble du territoire.

L'ex-Tarn & Dadou, et désormais la Communauté d'Agglomération, a été labellisée « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » (TEPcv). A ce titre, la Communauté d'Agglomération bénéficie d'une aide financière de l'Etat pour mettre en œuvre le programme d'actions TEPcv élaboré à partir du programme d'actions du PCAET.

Dans le cadre du PCAET et du TEPcv, l'ex-Tarn & Dadou a fait réaliser en 2016 des audits énergétiques des bâtiments publics par EFFITECHNIQUE / NEORKA pour un montant de 80 000 € HT. Les audits réalisés proposent plusieurs scénarios de rénovation énergétiques qui permettent de définir un programme de travaux pour chaque bâtiment édité. Les bâtiments du siège de l'ex-Tarn & Dadou surchauffé en été pour lesquels un audit avait par ailleurs été programmé ont été intégrés à cette opération, ainsi que les moyens budgétaires alloués.

Compte tenu de la fusion des ex-intercommunalités et des transferts de compétences qui y sont liés, les besoins en termes d'audits énergétiques des bâtiments publics ne sont pas couverts par la prestation initiale, notamment pour ce qui concerne les bâtiments scolaires situés sur l'ex-Communauté de communes du Rabastinois et de l'ex-Communauté de communes Vère Grésigne Pays Salvagnacois,
Ces audits énergétiques supplémentaires doivent permettre à la collectivité de connaître les types de travaux de rénovation à entreprendre, notamment sur son nouveau patrimoine scolaire et de les hiérarchiser,
Au moment de la signature du marché initial, en avril 2016, il n'était pas possible d'anticiper les orientations de la nouvelle assemblée et de connaître précisément les besoins complémentaires, en termes d'audits énergétiques, que la modification du périmètre intercommunal et les futurs transferts de compétences allaient générer.

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 084-200066424-20170419-97_2017-DE

La deuxième enveloppe de Fonds TEPcv obtenue par voie d'avenant le 11 octobre 2016 permet de financer davantage d'audits énergétiques que ce qui était envisagé lors du lancement du marché initial d'étude thermique mutualisée,
Les fonds TEPcv finançant à la fois ces audits et les éventuels travaux de rénovation thermique qui peuvent en découler ne sont disponibles que sur un calendrier resserré (2017-2019) et il est nécessaire de pouvoir réaliser rapidement ces audits avec le concours du même prestataire,
Un changement de prestataire décalerait trop le calendrier de réalisation de ces audits et par la suite, des travaux de rénovation énergétique de certains de ces bâtiments audités, également finançables par des fonds TEPcv.

Éléments financiers

- Dépense :
  Le montant de l'avenant proposé est de 16 000 € HT (19 200 € TTC), représentant 20 % du marché initial.

- Plan de financement prévisionnel :

Région (35% du HT)	5 600 €
Etat – TEPcv (45% du HT)	7 200 €
Reste à charge Agglo	6 400 €
TOTAL TTC	**19 200 €**

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **approuve** la prolongation de la mission du groupement de prestataires EFFITECHNIQUE / NEORKA dans les conditions précitées,
- **autorise** le Président à prendre toute mesure et/ou acte afférent à l'exécution de la présente délibération,
- **charge** le Président de demander les financements complémentaires auprès de la Région conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **dit** que les crédits nécessaires seront imputés au budget principal.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-97_2017-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-98_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
99	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20
Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N° 98_2017

ACTES : 8-5

OBJET DE LA DELIBERATION : 6- OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE SUR L'ÎLOT DU GOUCH À GRAULHET : LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE

Exposé des motifs :

Dans le cadre de son 1er Programme Local de l'Habitat, la Communauté de communes Tarn et Dadou, à mené une Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat de Renouvellement Urbain sur les centres anciens des communes de Gaillac/Graulhet et Lisle sur Tarn.

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-98_2017-DE

L'îlot du Gouch sur la commune de Graulhet a été identifié comme un des îlots stratégiques en raison de son état de grande dégradation, de son positionnement à l'échelle de la ville et des enjeux patrimoniaux. Le caractère imbriqué du bâti et l'inaction d'une partie des propriétaires a justifié la mise en œuvre d'une opération de restauration immobilière.

Cette opération d'aménagement, régie par le Code de l'urbanisme, consiste en « des travaux de remise en état, de modernisation ou de démolition ayant pour objet ou pour effet la transformation des conditions d'habitabilité » d'immeubles.

Elle a pour effet d'obliger les propriétaires privés à réaliser les travaux nécessaires pour retrouver des conditions d'habitabilité satisfaisantes de leurs immeubles, sous la contrainte d'une éventuelle expropriation en cas de refus de réaliser les travaux.

Les travaux de l'opération de restauration immobilière de « l'îlot du Gouch » ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2013.

Deux immeubles appartenant à des propriétaires différents ne font pas l'objet d'une maîtrise foncière publique. C'est pourquoi, par délibération du 27 septembre 2016 le Conseil de communauté Tarn et Dadou a décidé de lancer une enquête parcellaire, qui doit aboutir, en cas de refus des propriétaires de réaliser les travaux prescrits, à émettre un avis sur l'arrêté de cessibilité préalable à une expropriation.

En date du 8 décembre 2016, le Préfet du Tarn a pris un arrêté portant ouverture de l'enquête publique parcellaire.

L'enquête parcellaire s'est déroulée du 9 Janvier 2017 au 24 janvier 2017.

En date du 20 février 2017, le Commissaire Enquêteur a transmis au Préfet son rapport et ses annexes, assortis du procès-verbal et de son avis.

Au terme de l'enquête le 24 janvier 2017 les propriétaires de l'immeuble situé au 1 rue Lamartine à Graulhet cadastré AS37 n'ont pas pu être contactés. Il y a donc lieu de poursuivre la procédure et de procéder au lancement d'une enquête parcellaire complémentaire simplifiée conformément à l'article R 131-12 du code de l'expropriation afin d'informer les propriétaires. A défaut de réponse ou d'engagement de réaliser les travaux prescrits, le Commissaire Enquêteur pourra émettre un avis sur l'arrêté de cessibilité préalable à une expropriation.

Il est donc proposé de poursuivre la procédure engagée en demandant au Préfet d'organiser une enquête parcellaire complémentaire simplifiée s'agissant l'immeuble situé au 1 rue Lamartine à Graulhet cadastré AS37 afin, en cas de refus des propriétaires de réaliser les travaux prescrits, d'obtenir la cessibilité par un arrêté préfectoral préalablement à une expropriation.

Le Conseil de communauté,

Vu les articles L.313-4 et R.313-23 et suivants du Code de l'urbanisme ;
Vu les articles L.131-1 et R.131-1 et suivants du Code de l'expropriation ;
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment son article 6.1.3 relatif à l'équilibre social de l'habitat ;
Vu la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain sur les centres anciens de Gaillac, Graulhet et Lisle-sur-Tarn en date du 6 décembre 2011 portée par la communauté de communes Tarn et Dadou ;
Vu la délibération du conseil de communauté en date du 7 mai 2013 approuvant le programme des travaux à réaliser dans un délai qu'il fixe ;
Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 2013 déclarant d'utilité publique les travaux de l'opération de restauration immobilière « îlot du Gouch » sur le territoire de la commune de Graulhet ;

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 0[illegible]661[illegible]98_2017-DE

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 portant ouverture de l'enquête publique parcellaire ;
Vu le rapport du Commissaire Enquêteur transmis au Préfet en date du 20 Février 2017 ;
Considérant que l'opération de restauration immobilière « Ilot du Gouch », qui a pour objectif la transformation des conditions d'habitabilité d'un ensemble d'immeubles lourdement dégradés, a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 8 avril 2013 ;
Considérant que l'immeuble situé au 1, rue Lamartine à Graulhet, cadastré AS37, relève des immeubles dont la restauration a été déclarée d'utilité publique par le Préfet du Tarn ;
Considérant que, dans le cadre de l'enquête parcellaire qui s'est déroulée du 9 Janvier 2017 au 24 janvier 2017 , les propriétaires de la parcelle situé au 1, rue Lamartine à Graulhet cadastrée AS37 n'ont pas pu être contactés ;
Considérant que les propriétaires doivent être informés de l'obligation de mettre en œuvre les travaux présentés dans le cadre de l'opération de restauration immobilière ;
Considérant qu'en cas de refus ou d'incapacité des propriétaires à entreprendre les travaux présentés dans le programme des travaux, la Communauté d'Agglomération peut engager une procédure d'expropriation en vue de réaliser les travaux déclarés d'utilité publique ;

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- APPROUVE le dossier à soumettre à enquête parcellaire complémentaire simplifiée ;
- AUTORISE le Président à notifier aux propriétaires, dans le cadre de l'enquête parcellaire complémentaire, le programme détaillé des travaux et le délai d'exécution ;
- AUTORISE le Président à solliciter du Préfet du Tarn, l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire simplifiée ;
- AUTORISE le Président à solliciter du Préfet du Tarn, à l'issue de l'enquête parcellaire complémentaire simplifiée, l'arrêté de cessibilité du bien pour lequel les propriétaires ne sont pas engagés à réaliser les travaux de restauration immobilière ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette procédure.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacais

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-98_2017-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-99_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20
Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : Mesdames et Messieurs *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N° 99_2017

ACTES : 3-2-1

OBJET DE LA DELIBERATION : 7- OPÉRATION DE REQUALIFICATION DE L'ÎLOT DU GOUCH À GRAULHET : VENTE DES BIENS À TARN HABITAT

Exposé des motifs :

Suite à la fusion des communautés de communes du Rabastinois, Tarn & Dadou et Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, la Communauté d'Agglomération a repris les engagements et les projets initiés par la Communauté de Communes Tarn & Dadou et intervient dans le cadre de ses compétences.

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-280066124-20170418-99-2017-DE

Dans le cadre d'une Opération de Restauration Immobilière sur l'îlot du Gouch à Graulhet, la Communauté de communes Tarn & Dadou a acquis un ensemble de biens immobiliers dégradés en vue de la réalisation d'une opération globale de requalification.

En parallèle de ces acquisitions, elle a mené plusieurs études de calibrage, en partenariat étroit avec la Ville de Graulhet, pour définir un projet de réhabilitation globale de l'îlot : de son habitat et des espaces publics attenants. Sur la base de ces études, elle a pu déterminer les conditions financières et opérationnelles de réalisation de ce projet en mobilisant notamment de nombreux partenaires financiers.

Tarn Habitat est l'opérateur qui réalisera la partie habitat de ce projet, à savoir une opération de 12 logements, 8 logements locatifs sociaux et 4 maisons en accession sociale à la propriété. Il captera à cet égard toutes les subventions des partenaires relatives au volet habitat.

La phase de préfiguration étant achevée et les décisions de subventions de tous les partenaires prises, l'opérateur est en mesure de se porter acquéreur de l'ensemble des biens propriété de la Communauté d'agglomération situés sur cet îlot, à savoir les parcelles ci-dessous :

Sections et Numéros	Contenance en ca
AS 31	38
AS 32	15
AS 33	22
AS 34	23
AS 44	57
AS 46	66
AS 47	28
AS 48	25
AS 49	46
AS 50	04
AS 236	72

La Communauté de communes Tarn & Dadou a réalisé ces acquisitions depuis 2013 sur la base des estimations des Domaines pour un montant global de 70 700 € hors frais de notaires.

Il est proposé au Conseil de communauté de vendre les biens considérés pour un montant de 73 921 €, montant valorisé comme charge foncière pour l'opérateur dans le plan de financement validé par l'ensemble des partenaires. Les frais d'acquisitions seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil de communauté,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- décide de vendre les biens considérés pour un montant de 73 921 €, montant valorisé comme charge foncière pour l'opérateur dans le plan de financement validé par l'ensemble des partenaires.
- précise que les frais d'acquisitions seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Président de signer tout document et à prendre toute mesure se rapportant à cette affaire.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-100_2017-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
99	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20
Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N° 100_2017

ACTES : 2-2-9

OBJET DE LA DELIBERATION : 8- POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RIVIERES

Exposé des motifs :

La Communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois est compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme depuis le 01/01/2017. La Commune de Rivières était en cours de modification de son PLU au moment du transfert de la compétence. La procédure est quasiment arrivée à son terme puisqu'il s'agit désormais d'approuver cette modification suite à l'enquête publique. L'assemblée est invitée à se

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-210816104-20170418-dcm20170418-DE

prononcer sur le fait de poursuivre la procédure initiée par la Commune de Rivières. Cela entraîne la prise en charge d'une partie des dépenses restant à payer aux prestataires intervenus sur le dossier.

Le Conseil de communauté,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-9 qui prévoit qu'un établissement public de coopération intercommunal peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever une procédure de modification du plan local d'urbanisme engagée avant la date de transfert de compétence ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.2 relatif au plan local d'urbanisme et document en tenant lieu et carte communale ;

Vu la délibération du conseil municipal de Rivières en date du 26 janvier 2017, exprimant son accord pour l'achèvement par la Communauté d'agglomération du Rabastinois - Tarn & Dadou – Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, de la procédure en cours de modification du PLU de la Commune de Rivières ;

Considérant que le projet de modification du PLU a pour objet de :
- Permettre l'extension d'un hangar agricole en zone Ap en le reclassant en A ;
- Assouplir les règles de retrait en U2 et U3 (modification du règlement sur les articles 6 des zones U2 et U3) ;
- Reprendre la destination du forum en assouplissant le règlement (zoné en UE actuellement) : reprendre règlement et zonage et créer un sous-secteur UEa, afin de permettre un changement de destination du forum à Aiguelèze (permettre notamment l'habitat, l'artisanat, les équipements, les terrains de camping) et faciliter la mutation de ce secteur ;
- Rendre possible l'implantation d'un hangar pour maraîchers ;
- Passer la zone AUx0 en UX étant donné l'évolution de la desserte en réseau sur ce secteur ;
- Modifier des annexes (servitudes, DPU…) ;
- Étendre la trame Loi Paysages sur l'ensemble du parc de « La Pougetterie ».

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Décide de poursuivre la procédure de modification en cours du PLU de la Commune de Rivières,
- Autorise le Président à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 03/05/2017
Reçu en préfecture le 03/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-101_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
99	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20
Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N° 101_2017

ACTES : 2-2-9

OBJET DE LA DELIBERATION : 9- APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE RIVIERES

Le Conseil de communauté,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44 et R.153-20 à R.153.22 ;
Vu le PLU de Rivières approuvé par délibération du conseil municipal en date du 03 décembre 2012 ;

Envoyé en préfecture le 03/05/2017
Reçu en préfecture le 03/05/2017
Affiché le
ID : 081-200041481-20170414-1704_2017_DE

Vu la délibération du conseil municipal de Rivières en date du 13 juin 2016 par lequel le Maire de Rivières engage la modification du PLU ;
Vu l'arrêté municipal en date du 20 octobre 2016 portant lancement par le Maire de Rivières de l'enquête publique relative à la modification du PLU, laquelle s'est déroulée du 14 novembre au 16 décembre 2016 inclus ;
Vu les observations consignées au procès-verbal de synthèse établi par le Commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique ;
Vu le rapport du Commissaire enquêteur établi à l'issue de l'enquête publique ;
Vu les conclusions motivées du Commissaire enquêteur à l'issue desquelles il émet un avis favorable associant une réserve et une recommandation au projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Rivières :
Réserve : Organiser une seconde réunion d'information après l'enquête publique et avant l'approbation de la modification du PLU, afin d'expliquer la démarche et les objectifs municipaux en ce qui concerne Aiguelèze ;
Recommandation : Prendre en compte les propositions faites dans les observations, dans la mesure où elles peuvent être pertinentes, afin de s'assurer d'une adaptation au plus long terme.
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.2 relatif au plan local d'urbanisme et document en tenant lieu et carte communale ;
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-9 qui prévoit qu'un établissement public de coopération intercommunal peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever une procédure de modification du plan local d'urbanisme engagée avant la date de transfert de compétence ;
Vu la délibération du conseil municipal de Rivières en date du 26 janvier 2017, exprimant son accord pour l'achèvement par la Communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois de la procédure en cours de modification du PLU de la commune de Rivières ;
Vu la délibération du Conseil de communauté en date du 18 avril 2017 portant décision de poursuite de la procédure en cours de modification du PLU de la Commune de Rivières ;
Considérant qu'afin d'adapter le document d'urbanisme aux évolutions constatées sur la commune et d'apporter certaines mises à jour, la commune a décidé d'engager une procédure de modification du PLU conformément à l'article L.153-36 du Code de l'Urbanisme ;
Considérant que cette modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du document en vigueur ;
Considérant que cette modification n'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ni n'est de nature à induire de graves risques de nuisance ;
Considérant que le projet de modification du PLU porte sur les points suivants :
- Permettre l'extension d'un hangar agricole en zone Ap en le reclassant en A ;
- Assouplir les règles de retrait en U2 et U3 (modification du règlement sur les articles 6 des zones U2 et U3) ;
- Reprendre la destination du forum en assouplissant le règlement (zoné en UE actuellement) : reprendre règlement et zonage et créer un sous-secteur UEa, afin de permettre un changement de destination du forum à Aiguelèze (permettre notamment l'habitat, l'artisanat, les équipements, les terrains de camping) et faciliter la mutation de ce secteur ;
- Rendre possible l'implantation d'un hangar pour maraîchers ;
- Passer la zone AUx0 en UX étant donné l'évolution de la desserte en réseau sur ce secteur ;
- Modifier des annexes (servitudes, DPU...) ;
- Etendre la trame Loi Paysages sur l'ensemble du parc de « La Pougetterie ».

Considérant que le projet de modification a été notifié avant ouverture de l'enquête publique au Préfet, au Directeur de la Direction Départementale des Territoires, à la Présidente du Conseil Régional, au Président du Conseil Départemental, au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, au Président de la Chambre d'Agriculture, au Président de la Chambre des Métiers ;

Envoyé en préfecture le 03/05/2017
Reçu en préfecture le 03/05/2017
Affiché le
ID : 0[illegible]

Considérant que les personnes publiques associées qui se sont exprimées ont émis un avis favorable.
Considérant qu'il n'a pas lieu de modifier le projet suite à l'enquête publique de la modification n°1 du PLU et à la consultation des personnes publiques associées.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- approuve la modification du PLU de la Commune de Rivières telle que prévue en annexe ;

- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération et en mairie de Rivières pendant un mois et qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

- dit que le dossier pourra être consulté dans les locaux administratifs de la Communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois, et à la mairie de Rivières ;

- dit que la présente délibération et les dispositions résultants de la modification du PLU de la commune de Rivières seront exécutoires dans les conditions définies aux articles L.153-25 et L.153-26 du Code de l'Urbanisme.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 03/05/2017
Reçu en préfecture le 03/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-101_2017-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-102_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
99	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20
Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M.*: Paul BOULVRAIS*

N° 102_2017

ACTES : 2-2-9

OBJET DE LA DELIBERATION : 10- POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE FLORENTIN

Exposé des motifs :

La Communauté d'agglomération est compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme depuis le 01 janvier 2017.
La Commune de FLORENTIN modifiait son PLU au moment du transfert de la compétence.
La commune de FLORENTIN a prescrit la modification N°1 du PLU compte tenu des objectifs suivants :

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-102_2017-DE

- Scinder la zone AU de « La Saussie » en deux zones afin de permettre de les aménager séparément
- Revoir l'aménagement d'ensemble prévu sur le secteur de Bernine avec repositionnement de la servitude de création de logement social
- Ouverture à l'urbanisation de la zone AU0 « Al Réginie » afin de maintenir la croissance démographique en compatibilité avec les orientations du SCOT et du PLH
- Toilettage du règlement écrit afin de prendre en compte les évolutions réglementaires (Loi Macron et ALUR) et de clarifier certaines règles afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme

L'ouverture à l'urbanisation de la zone « Al Réginie » est justifiée par :

- Le blocage de l'urbanisation des zones AU1 qui depuis 2013 ne se sont pas urbanisées (rétention foncière des propriétaires, aménagement d'ensemble de ces zones, servitude de logement social, orientations d'aménagement contraignantes pour les aménageurs).
- Cette zone est contigüe à une propriété communale avec présence d'un chemin rural qui dessert ces parcelles.
- Les propriétaires de cette zone associés à la commune participent à l'aménagement de la zone sous une maîtrise d'ouvrage publique.
- Les réseaux et la voirie sont prévus dans le cadre d'une opération d'aménagement de l'ensemble de cette zone incluant également la gestion des eaux pluviales.
- La surface de cette ouverture à l'urbanisation est de 4400 m² et permet la réalisation de 4 constructions supplémentaires.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur la poursuite de la procédure initiée par la Commune de FLORENTIN. Cela entraîne la prise en charge d'une partie des dépenses restant à payer aux prestataires intervenus sur le dossier.

Le Conseil de communauté,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-9 qui prévoit qu'un établissement public de coopération intercommunal peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever une procédure de modification du plan local d'urbanisme engagée avant la date de transfert de compétence ;
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.2 relatif au plan local d'urbanisme et document en tenant lieu et carte communale ;
Vu la délibération du conseil municipal de FLORENTIN en date du 9 Mars 2017, exprimant son accord pour l'achèvement par la Communauté d'agglomération de la procédure en cours de modification du PLU de la Commune de FLORENTIN ;

Considérant que le projet de modification du PLU a pour objet de :

- Scinder la zone AU de « La Saussie » en deux zones afin de permettre de les aménager séparément
- Revoir l'aménagement d'ensemble prévu sur le secteur de Bernine avec repositionnement de la servitude de création de logement social
- Ouverture à l'urbanisation de la zone AU0 « Al Réginie » afin de maintenir la croissance démographique en compatibilité avec les orientations du SCOT et du PLH
- Toilettage du règlement écrit afin de prendre en compte les évolutions réglementaires (Loi Macron et ALUR) et de clarifier certaines règles afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 0[illegible]

L'ouverture à l'urbanisation de la zone « Al Réginie » est justifiée par :

- Le blocage de l'urbanisation des zones AU1 qui depuis 2013 ne se sont pas urbanisées (rétention foncière des propriétaires, aménagement d'ensemble de ces zones, servitude de logement social, orientations d'aménagement contraignantes pour les aménageurs).
- Cette zone est contiguë à une propriété communale avec présence d'un chemin rural qui dessert ces parcelles.
- Les propriétaires de cette zone associés à la commune participent à l'aménagement de la zone sous une maîtrise d'ouvrage publique.
- Les réseaux et la voirie sont prévus dans le cadre d'une opération d'aménagement de l'ensemble de cette zone incluant également la gestion des eaux pluviales.
- La surface de cette ouverture à l'urbanisation est de 4400 m² et permet la réalisation de 4 constructions supplémentaires.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- décide de poursuivre la procédure de modification en cours du PLU de la Commune de FLORENTIN,

- autorise le Président à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays [illegible]

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-102_2017-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 24/04/2017
Reçu en préfecture le 24/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-103_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
99	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20
Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N° 103_2017

ACTES : 2-2-9

OBJET DE LA DELIBERATION : 11- POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BRENS

Exposé des motifs :
La Communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme depuis le 01/01/2017.

Envoyé en préfecture le 24/04/2017
Reçu en préfecture le 24/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-193_2017-DE

La Commune de Brens était en cours de modification de son PLU au moment du transfert de la compétence. Cette modification est notamment motivée par la nécessité de permettre diverses réalisations ou modifications, ainsi que de pouvoir prendre en compte les évolutions majeures survenues en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire à la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques notamment sur la constructibilité en zone agricole et naturelle.
La prochaine étape de la procédure en cours est de prescrire l'enquête publique.

L'assemblée est invité à se prononcer sur le fait de poursuivre la procédure initiée par la Commune de Brens. Il est rappelé que cela entraîne la prise en charge d'une partie des dépenses restant à payer aux prestataires intervenus sur le dossier.

Le Conseil de communauté,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-9 qui prévoit qu'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever une procédure de modification du plan local d'urbanisme engagée avant la date de transfert de compétence ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du et notamment l'article 6,1,2 relatif au plan local d'urbanisme et document en tenant lieu et cartes communales ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Brens en date du 22 février 2017, exprimant son accord pour l'achèvement par la Communauté d'agglomération du Rabastinois - Tarn et Dadou – Vère Grésigne-Pays Salvagnacois, de la procédure en cours de modification du PLU de la Commune de Brens ;

Considérant que le projet de modification du PLU a pour objet :

- La reprise du zonage pour prendre en compte des permis délivrés avant l'approbation du PLU (3 cas)
- La reprise du règlement des zones A3 afin de permettre le développement des activités isolées existantes sur la commune (revoir les seuils d'extension et permettre le logement lié à l'activité). Rectification du zonage pour prendre en compte trois activités isolées existantes dans le zonage A3 en lieu et place d'un zonage A1 ou N1 (erreur d'appréciation au moment de l'élaboration du PLU).
- La suppression des articles 5 et 14 du règlement. Ces articles ne sont plus en vigueur depuis mars 2014 et ne peuvent plus s'appliquer. Adaptation des articles sur la densité pour pallier la suppression de ces deux articles.
- La reprise du règlement des zones A1 sur la question des annexes afin que les garages ne puissent pas déroger à la règle sur les annexes.
- Le reclassement d'une maison d'habitation en A1. Cette maison est actuellement classée en UX (zone d'activité) mais n'a aucun lien avec les activités de la zone (erreur d'appréciation lors de l'élaboration du PLU).

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- décide de poursuivre la procédure de modification en cours du PLU de la Commune de Brens,
- autorise le Président à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

Rabastinois Rabastin... ...Salvagnacois ...Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-104_2017-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
99	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20
Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : Mesdames et Messieurs *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M.: *Paul BOULVRAIS*

N° 104 _2017

ACTES : 1-1-7

OBJET DE LA DELIBERATION : 12- MEDIATHEQUE DE RABASTENS - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

Le Conseil de communauté,

Vu le marché conclu par la Communauté de Communes du Rabastinois attribué le 22 novembre 2016 ;

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 012-200067514-20170501-201705E

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou - Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou - Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, et notamment l'article 6.2.3 Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

Considérant,

Que la Communauté d'agglomération endosse les droits et obligations des EPCI auxquels elle est substituée du fait de la fusion,

Qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de démolition de placoplatre non prévu au marché initial, dans les anciens bureaux ;

Que l'avenant vu son montant est conforme aux réglementations en vigueur,

Qu'il s'agit d'un avenant portant sur un marché de travaux entraînant une augmentation de plus de 5 % du contrat initial,

Les conditions de l'avenant sont:

Lot	entreprise	Montant HT	Avenant HT	Nouveau Montant HT	Variation
1 – Démolition	GASC TP route de LISLE à BUSQUE	8733 euros	1000 euros	9733 euros	+11,45 %

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**:

- approuve la conclusion de l'avenant aux conditions énoncées ci-dessus ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes ;
- dit que les crédits seront inscrits au BP 2017.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits.

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-105_2017-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
99	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20

Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : Mesdames et Messieurs *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N° 105_2017

ACTES :

OBJET DE LA DELIBERATION : 13- GRAND PROJETS POUR LA CROISSANCE ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES - AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE CONCERNANT LE VOLET DE TRAVAUX A GRAULHET

Exposé des motifs :
Pour la réalisation des travaux d'aménagement des équipements d'intermodalité du grand projet pour la croissance et l'attractivité des territoires :
- une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été passée entre la commune de Gaillac, la commune de Graulhet et la Communauté de Communes Tarn & Dadou, en date du 9 décembre 2015,

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 084-200066124-20170418-105_2017-DE

- une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'étude et la réalisation des ouvrages d'intermodalité de l'intercommunalité a été signée avec THEMELIA le 18 décembre 2015,
- un marché de maîtrise d'œuvre pour les missions nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement des équipements d'intermodalité pour la partie du projet située à Graulhet, a été conclu avec le groupement :
  - Monsieur Georges-Henry SER (EPURE), Architecte, mandataire du groupement
  - Madame Rosanna SABATIE, Architecte
  - PAPYRUS, Madame Sandrine FREDON
  - CLIMAX INGENIERIE / L'ARTIFEX

L'avant-projet ayant été approuvé par délibération en date du 7 juin 2016 selon les éléments suivants :

- La décision, au vu du résultat des études, de ne pas procéder à la démolition du bâtiment préfabriqué sis Stade Pélissou, objet de la tranche conditionnelle du marché,
- La décision d'arrêter le montant estimatif des travaux à 598 500 €HT (montant initial : 550.000, 00 €HT),

Le Conseil de communauté,

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou - Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou - Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, et notamment l'article 6.1.2 relatif à l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports,

Considérant que la communauté d'agglomération endosse les droits et obligations des EPCI auxquels elle est substituée du fait de la fusion,

Il y a lieu d'approuver la conclusion d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre cité ci-avant, pour tenir compte de la reprise des éléments de Projet suite à la demande de la commune de Graulhet de déplacer la sortie de la gare routière d'environ 20 mètres, pour un montant en plus-value de mille euros.

Le nouveau montant du marché s'élève, après conclusion de l'avenant, à 39 902, 50 €HT (trente-neuf mille neuf cent deux euros et cinquante centimes hors taxes), soit une plus-value par rapport au montant prévisionnel initial du marché, tous avenants confondus, de 5,70 %.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- approuve la conclusion de l'avenant présenté ci-dessus,
- autorise le Président à charger THEMELIA de l'exécution de la présente décision, et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-106_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
99	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20
Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N°106 _2017

ACTES : 1-1-8

OBJET DE LA DELIBERATION : 14- CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DES MARCHES RELATIFS A LA COMPÉTENCE VOIRIE

Le Conseil de communauté,

Vu l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 046-200066124-20170428-DE2017_DE

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.2.2 « création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil de communauté en date du 13 février 2017 définissant la voirie d'intérêt communautaire et les opérations y afférentes ;

Vu le rapport ci-après du Président : les syndicats intercommunaux de voirie et les communes assurent, chacun pour ce qui le concerne en fonction de ses compétences transférées, déléguées ou d'attribution, l'entretien de la voirie. Afin d'obtenir des conditions avantageuses économiquement et techniquement, pour les nouveaux marchés de maîtrise d'oeuvre, de travaux, et de fournitures deux options sont possibles :
- soit établir une convention de co-maîtrise d'ouvrage, permettant de désigner une des maîtrises d'ouvrage délégataire nécessitant que cette dernière porte financièrement l'opération et demande la participation des autres co-contractants ;
- soit établir une convention de groupement de commandes qui permette à chacune des entités de gérer en direct ses bons de commandes et les paiements correspondants tout en bénéficiant des mêmes bordereaux de prix.

Par un avis en date du 07 avril 2017, la Commission du cadre de vie propose pour les marchés à lancer pour l'année 2017, afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans l'entretien des voies, de constituer un groupement de commandes, de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés, pour la totalité des membres d'un groupement de commandes à créer par convention et constitué de la Communauté d'agglomération, des syndicats intercommunaux de voirie et des communes.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- approuve la mise en place de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation de tous les marchés relatifs à la compétence voirie : maîtrise d'œuvre, travaux, fournitures, transports de fournitures ;

- autorise le Président à engager les démarches y afférentes et à signer la convention constitutive.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-107_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20
Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N° 107_2017

ACTES : 5-7-5

OBJET DE LA DELIBERATION : 15.1- DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Exposé des motifs :

Le Conseil de Communauté est invité à adopter l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat défini comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-107_2017-DE

La politique du logement d'intérêt communautaire :

Sont reconnues d'intérêt communautaire les actions suivantes :

. le conseil et l'aide aux communes pour la mise en œuvre de leurs projets d'habitat participant à la réalisation des objectifs de production du PLH,

. le conseil et l'appui aux communes pour la définition et la mise en place de politiques de requalification de leurs centres anciens,

. la participation financière à des associations ou partenaires participant à la mise en œuvre des objectifs du PLH (ADIL, CAUE, EIE,...),

. le pilotage et le financement d'études participant à une meilleure connaissance des besoins en logement, à la mobilisation des acteurs de l'habitat, à la définition de dispositifs d'intervention adaptés aux problématiques d'habitat du territoire,

. la mise en place de dispositifs d'information sur le logement et l'habitat à destination des particuliers et des acteurs de l'habitat, et plus globalement la participation à des actions de communication soutenant la politique communautaire en matière d'habitat,

. l'octroi de subventions ou de garantie d'emprunts aux bénéficiaires des prêts locatifs aidés de l'État (PLUS, PLAi),

. l'octroi d'aides financières aux particuliers pour favoriser la réhabilitation du parc privé ancien dans le cadre de dispositifs d'amélioration de l'habitat (hors aides à la mise en valeur patrimoniale ou embellissement des façades),

. l'octroi d'aides financières pour la requalification et la diversification du parc dans les quartiers d'habitat social ancien faisant l'objet de projets partenariaux de rénovation urbaine,

. l'octroi d'aides financières à des accédants à la propriété dans le cadre d'un dispositif concourant à la mise en œuvre des objectifs du PLH,

. la réalisation d'études foncières permettant de définir la politique foncière communautaire en matière d'habitat,

. la contractualisation avec les organismes œuvrant dans le domaine du foncier (EPF, SAFER, Caisses des Dépôts,...) pour la mise en œuvre de la politique communautaire en matière d'habitat,

. l'appui financier aux communes pour la réalisation d'acquisitions foncières pour la mise en œuvre de projets d'habitat concourant aux objectifs du PLH,

. la réalisation d'acquisitions foncières et immobilières stratégiques, destinées à la production de logements et à la mise en œuvre des objectifs du PLH,

. la définition, la mise en œuvre et le suivi de dispositifs permettant l'amélioration de l'habitat (Opah, PIG).

Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire :

Est d'intérêt communautaire le logement social dont la production est inscrite à la programmation annuelle de la Communauté d'agglomération et arrêtée conjointement avec les communes membres au regard de leur propre programmation de production du logement social pour des opérations qui, au regard du faible nombre de logements créés, ne représentent pas un enjeu pour la Communauté dans son ensemble.

La production de logement social communal complétant et renforçant celui de la Communauté d'agglomération, il participe à la poursuite de ses objectifs et de son action. Elle est éligible à des actions et aides financières de la Communauté d'agglomération dans les conditions autorisées par la loi et les règlements.

L'action, par des actions d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

Sont d'intérêt communautaire les interventions suivantes :

. l'abondement du Fonds de Solidarité Logement,

. la mise en place d'une ingénierie locale concourant au repérage et au traitement des situations d'habitat indigne,

. l'octroi d'aides financières aux opérations d'habitat adapté et aux logements d'urgence,

. la mise en place de dispositifs favorisant l'adaptation des logements existants,

. le soutien à des dispositifs d'intermédiation locative,

. la mise en place d'une ingénierie concourant à l'accompagnement des gens du voyage en cours de sédentarisation.

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066126-20170504-DEL20170107_2017-DE

L'amélioration du parc immobilier d'intérêt communautaire :
Sont reconnus d'intérêt communautaire :
. parc privé ancien identifié dans les dispositifs d'amélioration de l'habitat mis en place par la Communauté d'agglomération,
. les opérations complexes de réhabilitation d'immeubles ou d'îlots dégradés dans le cadre de dispositifs opérationnels contractualisés.

Le Conseil de communauté :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2253-5, L. 5211-41-3 et L. 5216-5,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 arrêtant les statuts de la Communauté d'agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou – Vère Grésigne - Pays Salvagnacois,
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.3 relatif à l'équilibre social du logement,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- adopte l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat tel que défini,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-107_2017-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-108_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20
Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : Mesdames et Messieurs *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M.: *Paul BOULVRAIS*

N°108 _2017

ACTES : 5-7-5

OBJET DE LA DELIBERATION : 15.2- DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ACTION SOCIALE »

Exposé des motifs :

Le Conseil de Communauté est invité à adopter l'intérêt communautaire en matière d'actions sociales comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-108_2017-DE

Les actions en faveur de la Petite enfance :

. Définition et mise en œuvre d'une politique globale et concertée des services d'accueil de la Petite enfance,
. Construction, aménagement, entretien et gestion (directe ou déléguée) d'équipements et services Petite enfance tels que les structures multi-accueil, les crèches familiales, les Relais Assistantes Maternelles, les Lieux d'Accueil Enfants Parents :
. Crèches communautaires : micro-crèche « Enfant-Phare à Montgaillard » ; multi-accueil « Arc-en-ciel » à Rabastens ; crèche familiale « Arc-en-ciel » à Rabastens ; multi-accueil « Les Petits Dadou's » à Graulhet ; crèche familiale « La Ribambelle » à Graulhet ; multi-accueil « La Rose des vents » à Gaillac ; multi-accueil « Les P'tits Lis'loups » à Lisle-sur-Tarn,
. Crèches associatives : halte-garderie « Ballon voyageur » à Castelnau de Montmiral ; halte-garderie « Ballon voyageur » à Cahuzac-sur-Vère ; lieu passerelle « Les coquins d'abords » à Couffouleux ; multi-accueil « Le chat botté » à Couffouleux ; micro-crèche « Fa Si La Grandir » à Grazac ; multi-accueil « Les Moussaillons » à Graulhet ; multi-accueil « Lou Pitchoun » à Gaillac ; multi-accueil « Au Petit Pré » à Peyrole ; multi-accueil « Brin de Malice » à Brens ; multi-accueil « Les Rifilous » à Rivières,
. Le Relais Assistantes Maternelles communautaire, le Relais Assistantes Maternelles associatif « Ballon Voyageur »
. Le Relais des familles communautaire à Rabastens (LAEP)
. Accompagnement, soutien ou mise en œuvre des actions de soutien à la fonction parentale co-financées par plusieurs partenaires,
. Réalisation d'études portant sur la Petite enfance,
. Le pilotage de la politique contractuelle avec les partenaires tels que la CAF et la MSA : élaboration, coordination, gestion et mise en œuvre

Les actions en faveur de l'Enfance :

. Mise en place, gestion de services, accompagnement et soutien d'actions en direction de l'accueil de l'enfance et de la jeunesse : accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) (extrascolaires) situés sur le territoire et déclarés à la DDCSPP accueillant des enfants de 3 à 17 ans durant les petites et/ou les grandes vacances scolaires :
. Les ALSH communautaires situés sur les communes de Rabastens, Roquemaure, Gaillac, Lisle sur Tarn, Busque, Graulhet, Briatexte, Castelnau de Montmiral
. Les actions menées par les ALSH associatifs : Alsh les Galopins de "Familles Rurales en Pays Salvagnacois" de Montdurausse, Alsh La Farandole de "1 2 3 familles" de Cadalen, Alsh La courbe et les maisons de l'Enfance de "Amicale Laïque de Graulhet", Alsh "Les Elfes des Vignes", Alsh "Francas Loisirs de Gaillac", Alsh "Clé des champs", Alsh "Récréa'Brens", Alsh MJC Técou, Alsh MJC Gaillac, Alsh MJC Graulhet, Alsh MJC Lisle sur Tarn, Alsh MJC Rabastens-Couffouleux
. Coordination des différents acteurs de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire
. Accompagnement, soutien et mise en œuvre des actions menées par un ALSH ou un organisateur du territoire nommés ci dessus : les séjours de vacances et les chantiers loisirs jeunes
. Accompagnement, soutien et mise en œuvre des actions de soutien à la fonction parentale co-financées par plusieurs partenaires et en lien avec le PEDT
. Accompagnement, soutien et mise en œuvre des formations à l'animation volontaire (BAFA - BAFD)
. Le pilotage de la politique contractuelle avec les partenaires tels que la CAF et la MSA : élaboration, coordination, gestion et mise en œuvre

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 0[illegible]08_2017-DE

Les actions en faveur de la Jeunesse :

Ce volet sera complété ultérieurement et fera l'objet d'une nouvelle délibération

Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) :

Construction et exploitation des Maisons de santé Pluridisciplinaires labellisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) : la MSP de Graulhet

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2253-5, L. 5211-41-3 et L. 5216-5,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 arrêtant les statuts de la Communauté d'agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou – Vère Grésigne - Pays Salvagnacois,
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.2.4 relatif à l'action sociale d'intérêt communautaire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- adopte l'intérêt communautaire en matière d'actions sociales tel que défini.
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-108_2017-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-109_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20
Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : Mesdames et Messieurs *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N° 109_2017

ACTES : 5-7-6

OBJET DE LA DELIBERATION : 15.3- DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS»

Exposé des motifs :

Le Conseil de Communauté est invité à adopter l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels d'intérêt communautaire comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-109_2017-DE

A - ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1- Médiathèques :
La médiathèque intercommunale est constituée à ce jour des structures suivantes :
Briatexte, Gaillac, Graulhet, Giroussens, Lagrave, Lisle-sur-Tarn, Parisot, Rabastens, future médiathèque de Cadalen
2- Archéosite de Montans
3- Centre de la Céramique de Giroussens
4- Cyberbase intercommunale :
Elle est composée de sites stratégiques en termes de communication, d'accès à l'information et aux animations (et notamment, aujourd'hui Gaillac, Graulhet en site fixe),
Elle peut mener des actions et animations délocalisées sur l'ensemble du territoire.
5- Cinémas :
Vertigo Graulhet, Imagin'Cinémas Gaillac

B - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Ce volet est reporté ultérieurement et fera l'objet d'une autre délibération.

Le Conseil de communauté,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2253-5, L. 5211-41-3 et L. 5216-5,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 arrêtant les statuts de la Communauté d'agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou - Vère Grésigne - Pays Salvagnacois,
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.2.3 relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- adopte l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels tel que défini,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-110_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20
Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N° 110_2017

ACTES : 5-7-5

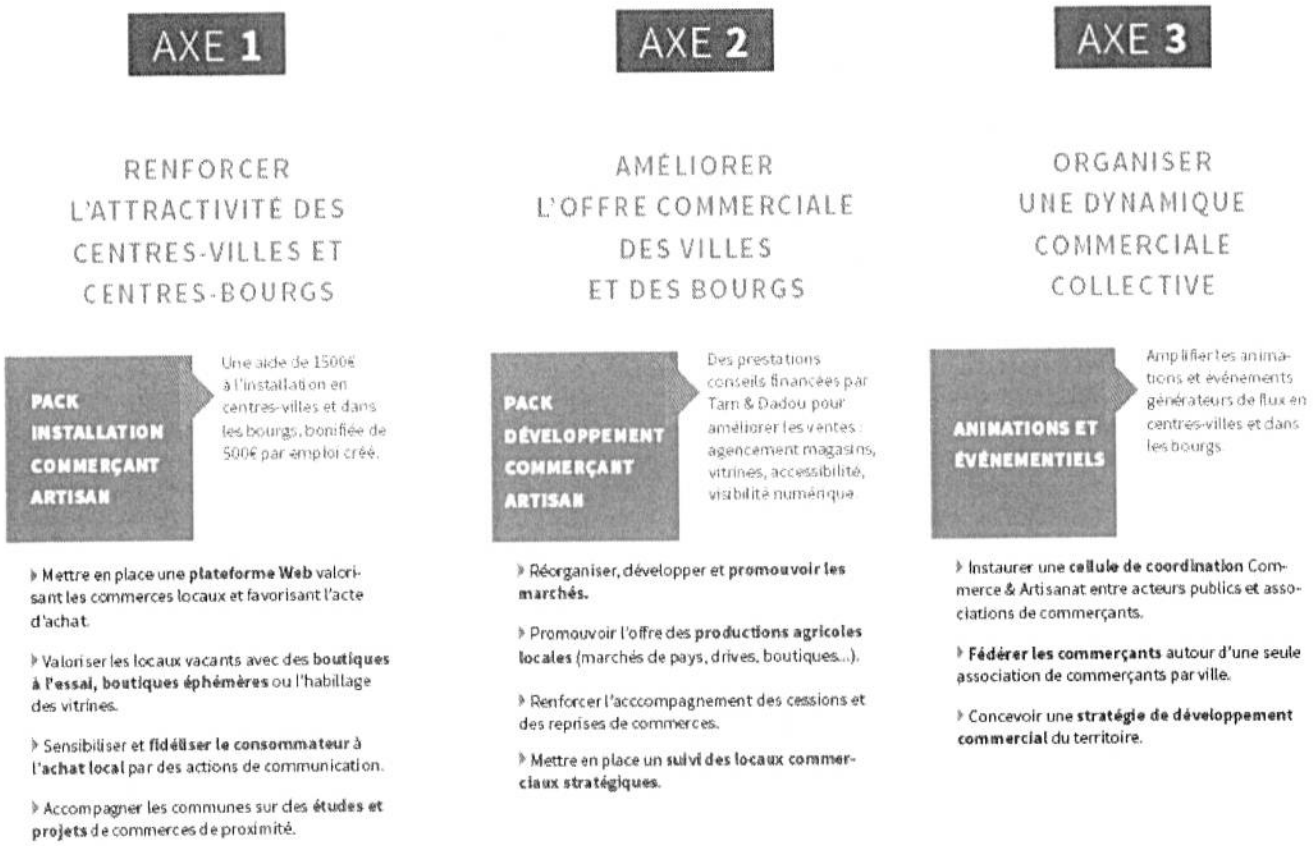
OBJET DE LA DELIBERATION : 16- DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMPÉTENCE "POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE" : EXTENSION DU PLAN D'ACTIONS COMMERCE TERRITORIAL À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-110_2017-DE

Exposé des motifs :

La Communauté de communes Tarn & Dadou a acté en 2016 la mise en oeuvre d'un Plan d'Actions Commerce Territorial [PACTe] sur son territoire ; ce plan d'actions a été présenté en Conseil communautaire le 02 novembre 2016 et adopté à l'unanimité.

Le PACTe est structuré autour de 3 axes stratégiques et de 14 actions opérationnelles, comme présenté ci-dessous.



Dans le cadre de la Communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois qui s'est mise en place au 1er janvier 2017, il s'agit aujourd'hui d'étendre le Plan d'Actions Commerce Territorial au nouveau périmètre territorial, et de déployer les actions à ce jour lancées sur les territoires des anciennes Communautés de communes du Rabastinois et de Vère Grésigne Pays Salvagnacois, selon une méthode et un calendrier qui restent à fixer.

La mise en oeuvre du Plan d'Actions Commerce Territorial sur le nouveau périmètre constitue l'intérêt communautaire de la compétence "politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire".

Le Conseil de communauté :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2253-5, L. 5211-41-3 et L. 5216-5,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 arrêtant les statuts de la Communauté d'agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou – Vère Grésigne - Pays Salvagnacois,
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.1 relatif au développement économique,

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 0[illegible]66122017[illegible]10_2017-DE

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- approuve l'extension du Plan d'Actions Commerce Territorial au nouveau périmètre territorial,

- définit l'intérêt communautaire de la compétence "politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire" comme suit : mise en oeuvre du Plan d'Actions Commerce Territorial sur le périmètre de la communauté d'agglomération,

- autorise le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-110_2017-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-111_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20
Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N°111 _2017

ACTES : 7-4-4

OBJET DE LA DELIBERATION : 17- PACK DÉVELOPPEMENT COMMERÇANT ARTISAN – CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION / CCI DU TARN

Exposé des motifs :

Dans le cadre du déploiement de son Plan d'Actions Commerce Territorial [PACTe], la Communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne Pays Salvagnacois a décidé d'engager des actions de soutien à la dynamisation du commerce local. Le PACTe est structuré autour de 3 axes stratégiques et de 14 actions.

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-111_2017-DE

L'une des actions du PACTe concerne l'appui à la professionnalisation des commerces ; elle se concrétise à travers la mise en place d'un dispositif spécifique, le Pack Développement Commerçant Artisan (action 6 du PACTe).

Le Pack Développement Commerçant Artisan consiste en une prestation de conseil, individuelle et transversale ciblant les commerçants et artisans avec vitrine, prioritairement des centres-villes et des centre-bourgs du territoire. Réalisée sur site par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn, cette prestation conseil, d'une durée d'une ½ journée, traitera de 5 domaines essentiels de l'attractivité du point de vente :

Agencement magasin Vitrine Relation client Communication Numérique

D'un coût global maximum de 360 € TTC, la Communauté d'agglomération finance la CCI du Tarn à hauteur de 50 % du prix TTC, soit 180 €TTC, le reste sera à la charge directe du commerçant.

Le Pack Développement Commerçant Artisan est mis en œuvre à compter du 1er janvier 2017 pour une durée 2 ans sur le territoire de la Communauté d'agglomération.
Au cours de cette période, il est prévu un accompagnement via le Pack Développement de 25 entreprises maximum par an.

Dans ce contexte, il est proposé de conclure une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn visant à :

- définir les engagements de chaque partie envers la mise en oeuvre du Pack Développement Commerçant Artisan ;
- cadrer le mode opératoire du dispositif ;
- encadrer la participation financière de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil de communauté,

Vu l'article (L. 5216-5 du CGCT), dans sa rédaction issue de la loi NOTRe qui donne compétence aux communautés d'agglomération en matière de" politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire"
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération notamment l'article 6.1.1 Compétences en matière de développement économique,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- accepte de conclure une convention (telle qu'annexée à la présente délibération) de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn,
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20160518-112_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20
Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : Mesdames et Messieurs *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N° 112_2017

ACTES : 7-4-4

OBJET DE LA DELIBERATION : 18- PACK TRANSMISSION COMMERÇANT ARTISAN – CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION / CCI DU TARN / CMA DU TARN

Exposé des motifs :

Dans le cadre du déploiement de son Plan d'Actions Commerce Territorial [PACTe], la Communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois a décidé d'engager des actions de soutien à la dynamisation du commerce local.

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20160518-112_2017-DE

Le PACTe est structuré autour de 3 axes stratégiques et de 14 actions.
L'une des actions du PACTe concerne le renforcement de l'accompagnement de cédants et repreneurs ; elle se concrétise à travers la mise en place d'un dispositif spécifique, le Pack Transmission Commerçant Artisan (action 9 du PACTe).
Acteurs incontournables sur les questions de la transmission d'entreprises et partenaires fondateurs du PACTe de la Communauté d'agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn se sont associés naturellement à la création du Pack Transmission Commerçant Artisan.

Le Pack Transmission Commerçant Artisan consiste en la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique auprès de cédants et de repreneurs d'entreprises commerciales et artisanales du territoire. Cet accompagnement est assuré par les Chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn et Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn) et financé pour partie par la Communauté d'agglomération.

Le Pack Transmission Commerçant Artisan est mis en œuvre à compter du 1er janvier 2017 pour une une durée 3 ans sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Au cours de cette période, il est prévu un accompagnement via le Pack Transmission Commerçant Artisan de 20 cédants et 20 repreneurs maximum par an.

Dans ce contexte, il est proposé de conclure une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn visant à :

- définir les engagements de chaque partie envers la mise en oeuvre du Pack Transmission Commerçant Artisan ;
- cadrer le mode opératoire du dispositif ;
- encadrer les participations financières des partenaires signataires de la convention.

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5216-5 du CGCT, dans sa rédaction issue de la loi NOTRe qui donne compétence aux communautés d'agglomération en matière de" politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire",
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération notamment l'article 6.1.1 Compétences en matière de développement économique,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- décide de conclure une convention de partenariat (telle qu'annexée à la présente délibération) entre la Communauté d'agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-113_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	99	79

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	9
ABSENTS	20
Vote Pour	79
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL,*

Absents : Mesdames et Messieurs *Jacques BROS, Marie-José COLIN Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M *: Paul BOULVRAIS*

N° 113_2017

ACTES : 7-4-4

OBJET DE LA DELIBERATION : 19- APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT - TIERS LIEUX - RÉGION OCCITANIE – POSITIONNEMENT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Exposé des motifs :
La Région Occitanie lance un Appel à Manifestation d'Intérêt sur les Tiers Lieux (espaces de co-working) auprès des territoires afin de définir les axes et les modalités d'un futur appel à projet sur le sujet.

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-113_2017-DE

La Communauté d'agglomération dispose de trois espaces co-working sur son territoire, dont un, La grappe by Granilia (membre du réseau Cowork'in Tarn) qu'elle gère directement,

Il est proposé que la Communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois se positionne en répondant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur les Tiers Lieux lancé par la Région Occitanie. Ce positionnement n'engage pas de financement.

Vu les statuts de la Commiunauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois, et notamment l'article 6.1.1 Compétences en matière de développement économique,

Le Conseil de communauté,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- accepte que la Communauté d'agglomération se positionne en répondant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur les Tiers Lieux lancé par la Région Occitanie,

- autorise le Président à signer tout docuyment s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-114_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	99	78

PRÉSENTS	69
POUVOIRS	9
ABSENTS	21

Vote Pour	78
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL ,Michel TERRAL,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Marie-José COLIN, Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N° 114_2017

ACTES : 7-5-2

OBJET DE LA DELIBERATION : 20- AVENANT AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES ASSOCIATIFS

Exposé des motifs :

Les accueils de loisirs extrascolaires gérés par des associations sur le territoire de la Communauté d'agglomération bénéficiaient avant le 01 janvier 2017 de divers financements des partenaires publics, pour exemple les associations de l'ex Tarn & Dadou bénéficiaient de financement :
- de la commune,

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-114_2017-DE

- de la communauté de communes,
- des communes dites « utilisatrices » (dont les enfants ont fréquenté leurs centres de loisirs les années précédentes.

Ces financements étaient assortis, dans le cadre de conventions signées avec les différents partenaires, de modalités spécifiques d'attribution (convention d'objectifs ou DSP, échéances de versement diverses, pièces à fournir différentes…).

Aujourd'hui, et sous réserve que l'intérêt communautaire de l'action sociale en matière de politique enfance jeunesse notamment concernant la prise de compétence de la gestion des accueils de loisirs extrascolaires soit validé par le conseil de communauté, c'est la Communauté d'agglomération qui est compétente pour attribuer ces subventions.

C'est à ce titre que dans sa délibération N°60-2017 du 13 février 2017, le Conseil de communauté a validé le versement d'avances aux associations concernées.

Lors du Conseil de communauté du vote du budget seront proposés les montants de subventions pour l'année 2017.

Dès lors, il est proposé au Conseil de communauté un projet d'avenant en direction des accueils de loisirs extrascolaires associatifs ayant pour objet d'harmoniser les modalités d'attribution de ces différentes subventions.

Le conseil de communauté,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, et notamment de l'article 6.2.4 Compétences en matière sociale d'intérêt communautaire,
Vu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- accepte les termes de l'avenant tel qu'annexé à la présente délibération,
- autorise le Président à signer l'avenant aux conventions d'objectifs avec les accueils de loisirs extrascolaires associatifs et tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-115_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	99	78

PRÉSENTS	69
POUVOIRS	9
ABSENTS	21
Vote Pour	78
Vote Contre	0
Abstention	0

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL ,Michel TERRAL,*

Absents : Mesdames et Messieurs *Jacques BROS, Marie-José COLIN, Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,i*

Secrétaire de séance M *: Paul BOULVRAIS*

N°115 _2017

ACTES : 7-5-2

OBJET DE LA DELIBERATION : 20.Bis - CONVENTION TRANSITOIRE DE GESTION : ASSOCIATION LES ELFES DES VIGNES

Exposé des motifs :

L'association « Les Elfes des Vignes », a fait l'objet d'un engagement financier de la Communauté d'Agglomération dans sa délibération N°60-2017 du 13 février 2017 et dont la convention est arrivée à échéance en décembre 2016.

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-115_2017-DE

Il est proposé de renouveler le partenariat par la conclusion d'une convention transitoire de gestion pour l'année 2017 dans l'attente d'une réflexion plus globale.
Pour précision, la Communauté d'agglomération se substitue à la participation de 7 communes du territoire : Labastide de Lévis, Castanet, Fayssac, Cestayrols, Rivières, Sénouillac et Bernac.

Le Conseil de communauté,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, et notamment de l'article 6.2.4 Compétences en matière sociale d'intérêt communautaire,
Vu la délibération de la Communauté d'agglomération N°60-2017 du 13 février 2017 validant l'engagement financier de la Communauté d'Agglomération pour les partenaires associatifs participant à l'offre d'accueil de loisirs peri et extrascolaire dont l'association « Les Elfes des Vignes »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- accepte de renouveler le partenariat par la conclusion d'une convention transitoire de gestion pour l'année 2017 telle qu'annexée à la présente délibération,
- autorise le Président à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-116_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	99	78

PRÉSENTS	69
POUVOIRS	9
ABSENTS	21
Vote Pour	78
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL ,Michel TERRAL,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Marie-José COLIN, Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,i*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N°116 _2017

ACTES : 7-6-2

OBJET DE LA DELIBERATION : 21- CONVENTION DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION ET LA COMMUNE DE MOULAYRES

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-1, L. 5216-7, L. 5216-7-1, L.5215-27 ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-116_2017-DE

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération, notamment le paragraphe 6.3.4 relatif à la compétence facultative « scolaire » et « périscolaire » : « gestion, fonctionnement et investissement des équipements et services scolaires élémentaires et pré-élémentaires du territoire et de services aux écoles » et « gestion, fonctionnement et investissement des services d'accueil périscolaires et de restauration scolaire des écoles publiques élémentaires et pré-élémentaires du territoire » ;
Considérant que l'article L. 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communautés d'agglomération par renvoi de l'article L. 5216-7-1 du même code, dispose que *« La communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public »* ;

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- approuve la convention permettant à la communauté d'agglomération de confier la gestion des équipements et services afférents à la compétence communautaire « scolaire » et « périscolaire » à la commune de Moulayrès pour le périmètre des services confiés en gestion,
- autorise le Président à signer cette convention de gestion avec la commune de Moulayrès (convention ci-annexée), ainsi que tout acte se rapportant à ladite convention (annexe, avenant…),
- charge le Président d'en assurer l'exécution.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-117_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	99	78

PRÉSENTS	69
POUVOIRS	9
ABSENTS	21
Vote Pour	78
Vote Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL ,Michel TERRAL,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Jacques BROS, Marie-José COLIN, Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,i*

Secrétaire de séance M.*: Paul BOULVRAIS*

N°117 _2017

ACTES : 1-4-1

OBJET DE LA DELIBERATION : 22- CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BATIMENT ABRITANT L'ECOLE ET UN LOGEMENT SUR LA COMMUNE D'ITZAC

Exposé des motifs :

Afin d'assurer la réalisation des travaux de Réhabilitation et de Rénovation énergétique du bâtiment de la commune d'Itzac, relevant simultanément de la compétence de la commune pour la partie logement situé à l'étage, et de la compétence de la Communauté d'Agglomération pour la

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-117_2017-DE

partie école située au rez de chaussée, le Président propose de recourir aux modalités de co-maîtrise d'ouvrage organisées par l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, modifiée par l'ordonnance n° 2004 566 du 17 juin 2004.

Cette loi, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, indique que « *Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme* ».

Dans ce contexte et en raison de l'unicité du projet exposé qui concerne un même bâtiment, la procédure de co-maîtrise d'ouvrage permet une bonne coordination dans la conduite de l'opération. Ainsi, il est proposé l'établissement d'une convention qui désignera la commune comme maître d'ouvrage unique et déterminera les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage.

Le conseil de communauté,

Vu l'article 23 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004,
Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004, et en particulier l'article 2,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération, et notamment l'article 3.4 Compétences en matière d'écoles et services périscolaires,
Vu le courrier de la commune d'Itzac du 7 mars 2017, par lequel la commune demande le portage de la maîtrise d'ouvrage unique pour l'opération de rénovation énergétique du bâtiment accueillant d'une part l'école, de compétence communautaire depuis le 1er janvier 2017, et d'autre part un logement, de compétence communale, et ce afin d'assurer la cohérence de la conduite du projet,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- accepte la mise en place d'une convention qui désignera la commune comme maître d'ouvrage unique et déterminera les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage,
- autorise le Président à signer la convention correspondante telle qu'annexée à la présente délibération et tout document se rapportant à cette affaire.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 09/05/2017
Reçu en préfecture le 09/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-118_2017-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	99	78

PRÉSENTS	69
POUVOIRS	9
ABSENTS	21

Vote Pour : 77
Vote Contre : 0
Abstention : 1

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017
Date d'Affichage
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur ***Paul SALVADOR****.*

Présents: ***Mesdames et Messieurs,*** *Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs *Christophe CAUSSE à Dominique BOYER,Philippe GONZALEZ à Blaise AZNAR, François VERGNES à Serge LAZARO, Gilles CROUZET à Guy PEYRE*

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs *: Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO,*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Jean-Claude BOURGEADE, Guy PONS, Patricia RICARD, Bernard EGUILUZ, Michel BUFFEL ,Michel TERRAL,*

Absents : Mesdames et Messieurs *Jacques BROS, Marie-José COLIN, Vivian GUISCHET, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Sylvie KLETZKY, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,*

Secrétaire de séance M*: Paul BOULVRAIS*

N° 118_2017

ACTES : 5-1-1

OBJET DE LA DELIBERATION : 24- ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU SUITE À LA DÉMISSION DE PATRICK CAUSSÉ

Le Conseil de communauté,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois en communauté d'agglomération au 1er janvier 2017,

Envoyé en préfecture le 09/05/2017
Reçu en préfecture le 09/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-118_2017-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-10 et L5211-41-3,
Vu la délibération du 10 janvier 2017 portant élection des membres du Bureau non vice-présidents,
Vu le procès verbal de l'élection du membre du Bureau annexé à la présente délibération,
Vu les résultats de scrutin,
Considérant que Patrick Caussé, conseiller communautaire titulaire de Loupiac, élu membre du Bureau non vice-président par délibération du 10 janvier 2017, a démissionné de son mandat de membre du Bureau par courrier du 20 mars 2017 et reste conseiller communautaire titulaire,

Décide :
- de proclamer Claude SOULIES membre du Bureau à la majorité absolue,
- et de le déclarer installé.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

DECISIONS DU BUREAU

04_2017

Envoyé en préfecture le 13/04/2017
Reçu en préfecture le 13/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170403-21_2017DB-AU

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	34

PRÉSENTS	32
POUVOIRS	2
ABSENTS	8
Vote Pour :	34
Vote Contre :	0
Abstention:	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2017

Date de la Convocation
28 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 3 avril à 14 h 00, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Pascal NEEL, 1er Vice-Président.

Présents : *Mesdames et Messieurs,* *Julienne AUREL, Bernard AUDARD, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Jean-Marie NEGRE, Bernard MIRAMOND, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES*

Excusés ayant donné pouvoir : Messieurs *Dominique BOYER à Alain SORIANO, Patrick CAUSSE à Pierre VERDIER*

Absents excusés : Messieurs *Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Claude LABRANQUE, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Bernard BACABE, Maryline LHERM, Ludivine PAYA*

N°21_2017DB

ACTES : 7-5-3

OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT DOSSIER LEADER - PROMOTION NUMÉRIQUE DE L'OFFRE ET DE LA DESTINATION TOURISTIQUE BASTIDES ET VIGNOBLE DU GAILLAC

VU la délibération n°20-2017 du 30 Janvier 2017 portant sur les délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président et donnant délégation au Bureau pour valider les demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'Etat, de la Région et du Département,
Considérant le dossier « Promotion numérique de la destination et de l'offre Bastides et vignoble du Gaillac», porté par l'office du Tourisme Bastides et vignoble du Gaillac,

Sur demande du service instructeur du LEADER et suite à l'instruction du dossier de demande d'aide, il est fait part à l'assemblée de la nécessité de modifier le plan de financement de la demande de subvention LEADER pour le dossier « Promotion numérique de la destination et de l'offre Bastides et vignoble du Gaillac», porté par l'office du Tourisme Bastides et vignoble du Gaillac.

Envoyé en préfecture le 13/04/2017
Reçu en préfecture le 13/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170403-21_2017DB-AU

La modification a pour objectif de clôturer l'instruction du dossier en vue de sa présentation en comité de programmation.

Suite à l'inéligibilité de certaines dépenses (pour un montant de 5 950,80 €) et au contrôle sur l'affichage de l'aide de l'Etat (DETR), le service instructeur a conclu à un ajustement de l'aide LEADER, des contreparties publiques et de l'autofinancement du maître d'ouvrage.

Le plan de financement après instruction est donc le suivant :

Coût opération éligible : 95 694.50 € HT
Europe leader : 45 933.36 € au lieu de 48 789,74 € initialement demandé
Etat DETR : 10 518.60 € au lieu de 12 961.55 initialement affiché
Autofinancement public : 39 242.54 €
Dont autofinancement appelant du FEADER : 20 103.64 € au lieu de 19 564,95 € initialement affiché.

Il est proposé au Bureau d'approuver la modification du plan de financement telle que présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité :

- approuve la modification du plan de financement telle que présentée ci-dessus,
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

Envoyé en préfecture le 13/04/2017
Reçu en préfecture le 13/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170403-22_2017DB-AU

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	34

PRÉSENTS	32
POUVOIRS	2
ABSENTS	8
Vote Pour :	34
Vote Contre :	0
Abstention:	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2017

Date de la Convocation
28 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 3 avril à 14 h 00, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Pascal NEEL, 1er vice-président

Présents : Mesdames et Messieurs, *Julienne AUREL, Bernard AUDARD, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Jean-Marie NEGRE, Bernard MIRAMOND, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES*

Excusés ayant donné pouvoir : Messieurs *Dominique BOYER à Alain SORIANO, Patrick CAUSSE à Pierre VERDIER*

Absents excusés : Messieurs *Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Claude LABRANQUE, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Bernard BACABE, Maryline LHERM, Ludivine PAYA*

N°22_2017DB

ACTES : 7-5-3

OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT REGROUPANT UNE MICRO-CRECHE, UNE MEDIATHEQUE ET UNE SALLE D'ANIMATION COMMUNE A CES DEUX LOCAUX AINSI QU'AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES A CADALEN – DEMANDES DE SUBVENTION DGD 2017 ET CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA MEDIATHEQUE

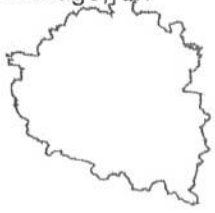
VU la délibération n°20-2017 du 30 Janvier 2017 portant sur les délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président et donnant délégation au Bureau pour valider les demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'Etat, de la Région et du Département,

Considérant que l'Avant-Projet Définitif de la construction d'un bâtiment regroupant une micro-crèche de 10 places, une médiathèque et une salle d'animation commune à ces deux locaux ainsi qu'au Relais assistantes maternelles à Cadalen a été validé par délibération du Conseil de Communauté Tarn & Dadou du 13 Décembre 2016.

Les éléments principaux du projet sont :

un bâtiment unique en rez-de-chaussée de 376 m² regroupant :

- une micro-crèche de 10 places d'une surface intérieure de 147 m² et des surfaces extérieures de 97 m² (jardin, préau, local rangement jeux extérieurs) comprenant un hall d'accueil, un bureau de direction, une salle d'activités, 2 dortoirs, une salle de change, un espace biberonnerie, un local de préparation des repas et la plonge, une salle du personnel avec vestiaires, un local stockage, un local ménage et un local poubelles ;



Envoyé en préfecture le 13/04/2017
Reçu en préfecture le 13/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170403-22_2017DB_AU

- une médiathèque, espace d'accueil du public et de prêt de 128 m², un bureau avec kitchenette ;
- une salle d'animation commune de 48 m² à ces deux entités et accueillant les animations du Relais Assistantes maternelles ;
- des espaces mutualisés (stockage partagé Médiathèque/RAM, sanitaires publics, SAS commun, local poubelle, local ménage et local technique chaufferie).

Le coût prévisionnel de réalisation des travaux au stade PRO/DCE (programme/Dossier de consultation des entreprises) s'élève à 938 490 € H.T. et le coût total prévisionnel d'opération à 1 212 778 € H.T.

Compte-tenu des surfaces respectives des trois espaces, des espaces mutualisés et de l'utilisation de la salle d'animation par la micro-crèche, le Relais Assistantes maternelles et la médiathèque, il a été décidé d'affecter 50% à la micro-crèche et 50% à la médiathèque du coût global prévisionnel d'opération (hors équipements, chaque entité ayant un poste de dépenses pour leur équipement respectif).

Pour la médiathèque, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	Coût € H.T.	RECETTES	
Frais liés au foncier (frais notariés, bornage)	1 350,00	Etat DGD (40%) (sur base éligible 474 987,00 €)	189 994,80
Maîtrise d'oeuvre	35 897,00	Conseil départemental du Tarn (15%)	82 313,55
Prestations intellectuelles (SPS, Contrôle technique), études, reprographie, publications	21 116,00	Autofinancement	276 448,65
Travaux	461 038,00		
Assurance Dommage ouvrage	14 077,00		
Frais divers (taxes PC, frais de raccordements)	15 279,00		
TOTAL	**548 757,00**		**548 757,00**

Une demande de DGD sera déposée ultérieurement pour l'équipement mobilier et l'équipement informatique.

Il est proposé au Bureau d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DGD 2017, du conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DGD 2017, du conseil départemental,
- autorise le Président à signer tout document afférent à cette démarche et tout document relatif à la mise en œuvre du dossier.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

Envoyé en préfecture le 13/04/2017
Reçu en préfecture le 13/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170403-23_2017DB-AU

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	34

PRÉSENTS	32
POUVOIRS	2
ABSENTS	8
Vote Pour :	34
Vote Contre :	0
Abstention:	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2017

Date de la Convocation
28 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 3 avril à 14 h 00, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Pascal NEEL, 1er vice-président

Présents : Mesdames et Messieurs, *Julienne AUREL, Bernard AUDARD, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Jean-Marie NEGRE, Bernard MIRAMOND, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES*

Excusés ayant donné pouvoir : Messieurs *Dominique BOYER à Alain SORIANO, Patrick CAUSSE à Pierre VERDIER*

Absents excusés : Messieurs *Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Claude LABRANQUE, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Bernard BACABE, Maryline LHERM, Ludivine PAYA*

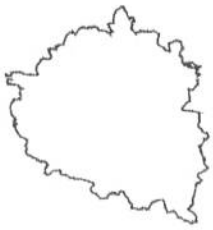
N°23_2017DB

ACTES : 2-2-9

OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS DANS LE CADRE DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT DE LA SAS AMEV SUR LA ZA LES MASSIÈS À COUFFOULEUX

Le Bureau de la Communauté de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, – Vère-Grésigne Pays Salvagnacois,

VU l'article L.5211- 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les délibérations de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne et Pays Salvagnacois en date du 30 janvier 2017 et du 13 février 2017 donnant délégation du Conseil de Communauté au Bureau,
VU les statuts de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois et notamment l'article 6.1.1,
Considérant que dans le cadre de ses attributions en matière de création, d'aménagement, de gestion et d'entretien des zones d'activités d'intérêt communautaire, notamment concernant la réalisation des travaux nécessaires à la viabilisation et à l'équipement de la zone situés sur la zone tels que la voirie et l'ensemble des réseaux (eau, électricité, assainissement...), il s'agit pour la communauté d'Agglomération de permettre l'alimentation électrique du bâtiment de la SAS AMEV (travaux d'espaces verts) sur la ZA les Massiès à Couffouleux.



Envoyé en préfecture le 13/04/2017
Reçu en préfecture le 13/04/2017
Affiché le
ID : 081-248008124-20170413-20170408_AU

A cet effet, la société Enedis doit mettre en place des canalisations souterraines et des coffrets électriques sur la parcelle cadastrée ZV 60, propriété de la Communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois.
Ce passage de canalisation et la pose des coffrets associés donne lieu à la signature d'une convention de servitudes entre Enedis et la Communauté d'agglomération.
Cette convention de servitudes sera publiée par un notaire. Les frais seront pris en charge par Enedis.

Il est proposé au Bureau :

- d'approuver la conclusion et la signature d'une convention de servitudes entre Enedis et la Communauté d'agglomération dans le cadre de l'alimentation électrique du bâtiment de la SAS AMEV (travaux d'espaces verts) sur la ZA les Massiès à Couffouleux,

- de donner pouvoir au Président, pour signer la convention à intervenir et tout acte afférent à l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- approuve la conclusion et la signature d'une convention de servitudes entre Enedis et la Communauté d'agglomération dans le cadre de l'alimentation électrique du bâtiment de la SAS AMEV (travaux d'espaces verts) sur la ZA les Massiès à Couffouleux,

- donne pouvoir au Président, pour signer la convention à intervenir et tout acte afférent à l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

Envoyé en préfecture le 13/04/2017
Reçu en préfecture le 13/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170403-24_2017DB-AU

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	34

PRÉSENTS	32
POUVOIRS	2
ABSENTS	8
Vote Pour :	34
Vote Contre :	0
Abstention:	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2017

Date de la Convocation
28 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 3 avril à 14 h 00, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Pascal NEEL, 1er vice-président

Présents : Mesdames et Messieurs, *Julienne AUREL, Bernard AUDARD, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Jean-Marie NEGRE, Bernard MIRAMOND, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES*

Excusés ayant donné pouvoir : Messieurs *Dominique BOYER à Alain SORIANO, Patrick CAUSSE à Pierre VERDIER*

Absents excusés : Messieurs *Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Claude LABRANQUE, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET*

Absents : Mesdames et Messieurs *Bernard BACABE, Maryline LHERM, Ludivine PAYA*

N°24_2017DB

ACTES : 2-2-9

OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS DANS LE CADRE DE LA VIABILISATION ÉLECTRIQUE DE L'EXTENSION DE LA ZA LES MASSIÈS SUR LA ZA LES MASSIÈS À COUFFOULEUX

Le Bureau de la Communauté de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois,

VU l'article L.5211- 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les délibérations de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois en date du 30 janvier 2017 et du 13 février 2017 donnant délégation du Conseil de Communauté au Bureau,
VU les statuts de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois et notamment l'article 6.1.1,
Considérant que dans le cadre de ses attributions en matière de création, d'aménagement, de gestion et d'entretien des zones d'activités d'intérêt communautaire, notamment concernant la réalisation des travaux nécessaires à la viabilisation et à l'équipement de la zone situés sur la zone tels que la voirie et l'ensemble des réseaux (eau, électricité, assainissement...), il s'agit pour la communauté d'Agglomération de réaliser la viabilisation électrique de l'extension de la ZA les Massiès à Couffouleux.



Envoyé en préfecture le 13/04/2017
Reçu en préfecture le 13/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170403-24_2017DB-AU

A cet effet, la société Enedis doit mettre en place un poste de transformation électrique ainsi que les canalisations permettant le raccordement des lots sur les parcelles ZV 51 et ZV 60, propriété de la Communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois.
La pose du poste de transformation donne lieu à la signature d'une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée ZV 51 entre Enedis et la Communauté d'agglomération.
Le passage des canalisations donne lieu à la signature d'une convention de servitude sur les parcelles ZV 51 et ZV 60 entre Enedis et la Communauté d'agglomération.
Cette convention de servitudes sera publiée par un notaire. Les frais seront pris en charge par Enedis.

Il est proposé au Bureau :

- d'approuver la conclusion et la signature d'une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée ZV 51 entre Enedis et la Communauté d'agglomération,
- d'approuver la conclusion et la signature d'une convention de servitude sur les parcelles ZV 51 et ZV 60 entre Enedis et la Communauté d'agglomération sur la ZA les Massiès à Couffouleux,
- de donner pouvoir au Président pour signer la convention à intervenir et tout acte afférent à l'exécution de la présente décision.

Aprés en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE la conclusion et la signature d'une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée ZV 51 entre Enedis et la Communauté d'agglomération,
- APPROUVE la conclusion et la signature d'une convention de servitude sur les parcelles ZV 51 et ZV 60 entre Enedis et la Communauté d'agglomération sur la ZA les Massiès à Couffouleux,
- DONNE pouvoir au Président pour signer la convention à intervenir et tout acte afférent à l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 13/04/2017
Reçu en préfecture le 13/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170403-25_2017DB-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	34

PRÉSENTS	32
POUVOIRS	2
ABSENTS	8
Vote Pour :	34
Vote Contre :	0
Abstention:	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2017

Date de la Convocation
28 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 3 avril à 14 h 00, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Pascal NEEL, 1er vice-président

Présents : Mesdames et Messieurs, *Julienne AUREL, Bernard AUDARD, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Jean-Marie NEGRE, Bernard MIRAMOND, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES*

Excusés ayant donné pouvoir : Messieurs *Dominique BOYER à Alain SORIANO, Patrick CAUSSE à Pierre VERDIER*

Absents excusés : Messieurs *Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Claude LABRANQUE, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Bernard BACABE, Maryline LHERM, Ludivine PAYA*

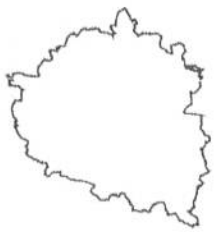
N°25_2017DB

ACTES : 7-5-3

OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE A RABASTENS : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

VU la délibération n°20-2017 du 30 Janvier 2017 portant sur les délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président et donnant délégation au Bureau pour valider les demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'Etat, de la Région et du Département,

Considérant qu'à la demande des services de la DRAC, le projet initial de création de la nouvelle médiathèque à Rabastens a fait l'objet de modifications en vue de se rapprocher du ratio de 0,07 m2/habitant préconisé par l'État. Ainsi, le bâtiment est passé d'une surface utile de 465 m2 à 488,10 m2. Ces modifications ont de fait entraîné une augmentation de 33 000 € du montant total des travaux par rapport au projet initial.
La validation du projet ainsi modifié est intervenue après le dépôt du dossier de subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn. A ce titre, il convient d'en informer le Conseil Départemental du Tarn et de valider le nouveau plan de financement dudit projet tel que présenté ci-dessous :



Envoyé en préfecture le 13/04/2017
Reçu en préfecture le 13/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170403-25_2017DB-AU

DEPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant	%
Travaux	362 500,00	Etat – DRAC (50 % sur base éligible 360 383 €)	180 191,50	46,32%
Honoraires, SPS	26 500,00	Conseil Départemental	58 350,00	15,00%
		Total subventions	238 541,50	61,32%
		Autofinancement	150 458,50	38,68%
TOTAL	**389 000,00**		**389 000,00**	100,00%

Il est proposé au Bureau d'approuver le plan de financement actualisé présenté ci-dessus et d'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette démarche, en vue notamment d'en informer les co-financeurs.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement actualisé présenté ci-dessus,
- autorise le Président à signer tout document afférent à cette démarche.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

Envoyé en préfecture le 13/04/2017
Reçu en préfecture le 13/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170403-26_2017DB-AU

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	34

PRÉSENTS	32
POUVOIRS	2
ABSENTS	8
Vote Pour :	34
Vote Contre :	0
Abstention:	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2017

Date de la Convocation
28 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 3 avril à 14 h 00, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Pascal NEEL, 1er vice-président

Présents : Mesdames et Messieurs, *Julienne AUREL, Bernard AUDARD, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Jean-Marie NEGRE, Bernard MIRAMOND, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES*

Excusés ayant donné pouvoir : Messieurs *Dominique BOYER à Alain SORIANO, Patrick CAUSSE à Pierre VERDIER*

Absents excusés : Messieurs *Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Claude LABRANQUE, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Bernard BACABE, Maryline LHERM, Ludivine PAYA*

N°26_2017DB

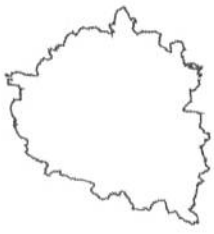
ACTES : 7-5-3

OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES OCCITANIE POUR LE PROJET « INVENTAIRE DES COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES »

VU la délibération n°20-2017 du 30 Janvier 2017 portant sur les délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président et donnant délégation au Bureau pour valider les demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'Etat, de la Région et du Département,

Considérant que l'Archéosite poursuit en 2017 le projet d'inventaire des collections archéologiques (projet débuté en 2012) en partenariat avec la DRAC / Service régional de l'Archéologie. Ce projet est éligible aux possibilités de subventions de la DRAC Occitanie / Service régional de l'Archéologie au titre de l'aide à l'inventaire.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter auprès de la DRAC Occitanie une subvention de 9000 € pour l'Inventaire des collections archéologiques et de l'autoriser à signer une convention de partenariat ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.



Envoyé en préfecture le 13/04/2017
Reçu en préfecture le 13/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170403-26_2017DB-AU

Projet « Inventaire des collections archéologiques » - Financement prévisionnel

Dépenses	€
Restaurations et stabilisations de mobilier	5000 €
Achat de matériel	900 €
Rémunération chargé(e) de mission	9 100 €
Total	**15 000 € TTC**

Financement	€
Communauté d'agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou – Vère Grésigne Pays Salvagnacois	6 000 €
DRAC Occitanie	9 000 €
Total	**15 000 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- autorise le Président à solliciter auprès de la DRAC Occitanie une subvention de 9 000 € pour l'Inventaire des collections archéologiques,
- autorise à signer une convention de partenariat ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

Envoyé en préfecture le 13/04/2017
Reçu en préfecture le 13/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170403-27_2017DB-AU

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	34

PRÉSENTS	32
POUVOIRS	2
ABSENTS	8
Vote Pour :	34
Vote Contre :	0
Abstention:	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2017

Date de la Convocation
28 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 3 avril à 14 h 00, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Pascal NEEL, 1er vice-président

Présents : Mesdames et Messieurs, *Julienne AUREL, Bernard AUDARD, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Jean-Marie NEGRE, Bernard MIRAMOND, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES*

Excusés ayant donné pouvoir : Messieurs *Dominique BOYER à Alain SORIANO, Patrick CAUSSE à Pierre VERDIER*

Absents excusés : Messieurs *Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Claude LABRANQUE, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Bernard BACABE, Maryline LHERM, Ludivine PAYA*

N°27_2017DB

ACTES : 7-5-3

OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : PACK INSTALLATION COMMERÇANT ARTISAN – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Vu la délibération de la Communauté de communes Tarn & Dadou du 27 septembre 2016 approuvant la mise en place du Pack Installation Commerçant Artisan, ainsi que le règlement d'intervention de la collectivité vis à vis de ce dispositif.
Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du 30 janvier 2017 délégant au Bureau l'attribution de subventions dans le cadre du Pack Installation artisanat commercial et commerce,
Vu l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.1,
Vu l'avis de la commission attractivité de la communauté d'agglomération en date du 21 mars 2017,
Considérant que le Pack Installation Commerçant Artisan s'inscrit dans le Plan d'Actions Commerce Territorial (PACTe – Action 1) ; il consiste à soutenir et dynamiser les implantations d'activités liées au commerce et à l'artisanat de centralité au sein des communes et des centres bourgs du territoire. Il vise à accompagner en moyens humains et financiers les installations (créations et reprises) d'entreprises et d'acteurs économiques dont l'activité est liée au secteur du commerce et de l'artisanat, et à favoriser ainsi le maintien et la création d'emplois sur le territoire, et particulièrement au niveau de ses centralités.



Envoyé en préfecture le 13/04/2017
Reçu en préfecture le 13/04/2017
Affiché le
ID : 031-200066184-20170403-27_891708-AU

Considérant qu'à travers le Pack Installation Commerçant Artisan, il s'agit d'offrir aux porteurs de projet de création ou de reprise d'un commerce ou d'une activité artisanale un package composé d'une dotation (bonifiée par emploi salarié), d'un accompagnement, d'un suivi et d'une action de communication.
Considérant que les conditions d'éligibilité et d'octroi des aides financières sont précisées dans le règlement d'intervention, annexé à la délibération du 27 septembre 2016.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau d'attribuer les subventions relatives au Pack Installation Commerçant Artisan aux projets suivants, éligibles au dispositif.

Nom projet	Nature projet		Commune projet	Porteur projet		Dotation de base	Nombre emplois créés	Dotation bonifiée	Total subvention
	Activité	Création Reprise		Prénom	Nom				
ACTOBAT	Stores, menuiseries terrasses, parquets	C	60 place du Griffoul – 81600 Gaillac	Jean-Luc	Desplax	1 500,00 €	1	500,00 €	2 000,00 €
Au fil du Tarn	Restaurant	C	5277 rue du Grand Pavois Aigueleze 81600 Rivières	Marie-Claude	Demaux	1 500,00 €	0	0,00 €	1 500,00 €
EIRL Mailhé	Plaquiste	C	59 rue de la Madeleine 81600 Gaillac	Aurélie	Mailhé	1 500,00 €	0	0,00 €	1 500,00 €
SAS Le Salon Malvina	Salon de coiffure	C	22 rue de la Madeleine	Mélanie	Daydé	1 500,00 €	1	500,00 €	2 000,00 €
L'Art de l'ongle	Onglerie	C	12 rue de la Madeleine	Isabelle	Dujardin	1 500,00 €	0	0,00 €	1 500,00 €

Les crédits correspondants seront ouverts au budget 2017 de la Communauté d'Agglomération Rabastinois |Tarn & Dadou | Vère Grésigne Pays Salvagnacois, au compte 6574.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions relatives au Pack Installation Commerçant Artisan aux projets mentionnés ci-dessus, éligibles au dispositif,

- **D'AUTORISER** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-28_2017DB-AU

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	28

PRÉSENTS	26
POUVOIRS	2
ABSENTS	14

Vote Pour : 28
Vote Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU MARDI 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi dix-huit avril à quatorze heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, *Bernard AUDARD, Bernard BACABE, Alain BORGELLA, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Maryline LHERM, Jean-Marie NEGRE, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Guy PEYRE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Excusés ayant donné pouvoir : Messieurs *Pascale PUIBASSET à Maryline LHERM, Jean-François BAULES à Alain BORGELLA*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Julienne AUREL, Florence BELOU, Jean-Claude BOURGEADE, Patrick CAUSSE, Marie-France MOMMEJA, Pascal NÉEL, Gilles TURLAN*

Absents : Mesdames et Messieurs *Michel BONNET, Olivier DAMEZ, Claude LABRANQUE, Ludivine PAYA, Georges PAULIN, Martine SOUQUET, François VERGNES*

N°28_2017DB

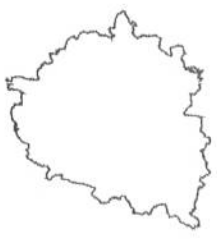
ACTES : 7-5-3

OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES OCCITANIE POUR LE PROJET « ATLAS ARCHÉOLOGIQUE DE MONTANS »

Exposé des motifs :

L'Archéosite poursuit le projet de publication d'un « Atlas archéologique de Montans » (projet débuté en 2014), ouvrage de synthèse des découvertes réalisées dans le village. Ce projet, subventionné depuis l'origine par la DRAC / Service régional de l'Archéologie, trouvera son aboutissement en 2017 par l'édition et la diffusion de l'ouvrage. Le projet est éligible à deux possibilités de subventions de la DRAC Occitanie : aide à la préparation de la publication (3000 €), aide à l'édition (4000 €), soit 7000 € au total.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter auprès de la DRAC Occitanie la subvention de 7000 € pour finaliser l'Atlas archéologique de Montans.



Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-28_2017DB-AU

Projet «Atlas archéologique de Montans» 2017 - Financement prévisionnel

Dépenses	€
Coordination de la publication, modifications et corrections	3 000 €
Graphisme et mise en page de l'ouvrage	3 872 €
Impression 700 exemplaires	8 500 €
Total	**15 372 € TTC**

Financement	€
Communauté d'agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou – Vère Grésigne Pays Salvagnacois	8 372 €
DRAC Occitanie Aide à la préparation	3 000 €
DRAC Occitanie Aide à l'édition	4 000 €
Total	**15 372 € TTC**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne – Pays Salvagnacois ,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou - Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, et notamment l'article 6.2.3 construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ,
Vu la délibération de la communauté d'agglomération donnant délégation du Conseil d'agglomération au Bureau pour valider les demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la région et du Département ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Président à solliciter auprès de la DRAC Occitanie la subvention de 7000 € pour finaliser l'Atlas archéologique de Montans,
- autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, ans, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-29_2017DB-AU

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	28

PRÉSENTS	26
POUVOIRS	2
ABSENTS	14

Vote Pour : 28
Vote Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU MARDI 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi dix-huit avril à quatorze heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, *Bernard AUDARD, Bernard BACABE, Alain BORGELLA, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Maryline LHERM, Jean-Marie NEGRE, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Guy PEYRE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Excusés ayant donné pouvoir : Messieurs *Pascale PUIBASSET à Maryline LHERM, Jean-François BAULES à Alain BORGELLA*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Julienne AUREL, Florence BELOU, Jean-Claude BOURGEADE, Patrick CAUSSE, Marie-France MOMMEJA, Pascal NÉEL, Gilles TURLAN*

Absents : Mesdames et Messieurs *Michel BONNET, Olivier DAMEZ, Claude LABRANQUE, Ludivine PAYA, Georges PAULIN, Martine SOUQUET, François VERGNES*

N°29_2017DB

ACTES : 8-5

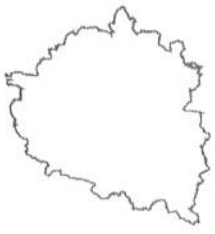
OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : SUBVENTIONS AUX TRAVAUX DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, la Communauté d'Agglomération attribue des aides financières aux propriétaires occupants ou bailleurs dans le cadre des dispositifs opérationnels d'amélioration de l'habitat.

L'ensemble des dossiers représente un montant total de subventions de la Communauté d'Agglomération de 48 658 € (15 851 € pour les propriétaires occupants et 32 807 € pour les propriétaires bailleurs) .

Il est proposé au Bureau d'attribuer les aides aux travaux aux propriétaires concernés, soit un montant total de subventions de la Communauté d'Agglomération de : 48 658 € (15 851 € pour les propriétaires occupants et 32 807 € pour les propriétaires bailleurs) conformément aux annexés.



Técou | BP 80133 | 81604 Gaillac Cedex | Tél. 05 63 83 61 61 | Fax 05 63 83 61 60

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-29_2017DB-AU

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne – Pays Salvagnacois,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.2 compétence en matière d'équilibre social de l'habitat,
Vu la délibération de la communauté d'agglomération donnant délégation du Conseil d'agglomération au Bureau pour l'octroi et le versement des subventions aux administrés dans le cadre de dispositifs de type OPAH ou PIG,
Vu le Règlement d'Intervention d'aides aux travaux dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat mises en place par la Communauté de Communes Tarn & Dadou modifié et approuvé le 12 Mai 2015 par délibération N° 71-2015,
Vu les décisions d'engagements de l'Agence Nationale de l'Habitat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer les aides aux travaux aux propriétaires concernés, soit un montant total de subventions de la Communauté d'Agglomération de 48 658 € (15 851 € pour les propriétaires occupants et 32 807 € pour les propriétaires bailleurs) conformément aux tableaux annexés,
- d'autoriser le Président à procéder au versement de ces subventions et à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, ans, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-30_2017DB-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	28

PRÉSENTS 26
POUVOIRS 2
ABSENTS 14

Vote Pour : 28
Vote Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU MARDI 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi dix-huit avril à quatorze heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, *Bernard AUDARD, Bernard BACABE, Alain BORGELLA, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Maryline LHERM, Jean-Marie NEGRE, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Guy PEYRE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Excusés ayant donné pouvoir : Messieurs *Pascale PUIBASSET à Maryline LHERM, Jean-François BAULES à Alain BORGELLA*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Julienne AUREL, Florence BELOU, Jean-Claude BOURGEADE, Patrick CAUSSE, Marie-France MOMMEJA, Pascal NÉEL, Gilles TURLAN*

Absents : Mesdames et Messieurs *Michel BONNET, Olivier DAMEZ, Claude LABRANQUE, Ludivine PAYA, Georges PAULIN, Martine SOUQUET, François VERGNES*

N°30_2017DB

ACTES : 8-5

OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : SUBVENTIONS D'AIDE AUX TRAVAUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ENERGÉTIQUE « RENOVAM »

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne – Pays Salvagnacois,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.2 compétences en matière d'équilibre social de l'habitat,
Vu la délibération de la communauté d'agglomération donnant délégation du Conseil d'agglomération au Bureau pour l'octroi et le versement des subventions aux administrés dans le cadre de dispositifs de type OPAH ou PIG,
Vu la convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement à la Rénovation Energétique « RENOVAM » approuvée le 19 juillet 2016 par la Communauté de Communes Tarn & Dadou,
Vu le règlement d'attribution des aides aux travaux dans le cadre du dispositif « RENOVAM » approuvé le 27 septembre 2016 par la Communauté de Communes Tarn & Dadou,
Considérant les décisions d'engagements de l'Agence Nationale de l'Habitat,
Considérant les demandes des propriétaires sollicitant une subvention de la Communauté d'Agglomération Rabastinois,Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois,



Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-30_2017DB-AU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer les aides aux travaux aux propriétaires concernés, conformément aux tableaux annexés, soit un montant total de subventions de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois de 13 798 € (10 500 € pour les propriétaires occupants et 3 298 € pour les propriétaires bailleurs),
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder au versement de ces subventions selon les modalités définies dans le règlement d'intervention, et, à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, ans, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentee devant le tribunal administratif fait obligation d acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du depôt d une demande d aide juridictionnelle.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170418-31_2017DB-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	28

PRÉSENTS 26
POUVOIRS 2
ABSENTS 14

Vote Pour : 28
Vote Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU MARDI 18 AVRIL 2017

Date de la Convocation
12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi dix-huit avril à quatorze heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, *Bernard AUDARD, Bernard BACABE, Alain BORGELLA, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Maryline LHERM, Jean-Marie NEGRE, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Guy PEYRE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER*

Excusés ayant donné pouvoir : Messieurs *Pascale PUIBASSET à Maryline LHERM, Jean-François BAULES à Alain BORGELLA*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Julienne AUREL, Florence BELOU, Jean-Claude BOURGEADE, Patrick CAUSSE, Marie-France MOMMEJA, Pascal NÉEL, Gilles TURLAN*

Absents : Mesdames et Messieurs *Michel BONNET, Olivier DAMEZ, Claude LABRANQUE, Ludivine PAYA, Georges PAULIN, Martine SOUQUET, François VERGNES*

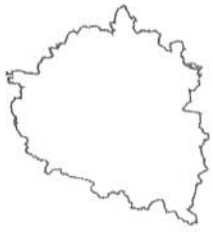
N°31_2017DB

ACTES : 8-5

OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : SUBVENTIONS D'AIDES AUX TRAVAUX « ABONDEMENT DE L'ÉCO-CHÈQUE RÉGION AU TITRE DU TEPCV » DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ENERGÉTIQUE « RENOVAM »

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne – Pays Salvagnacois ,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.2 compétences en matière d'équilibre social de l'habitat,
Vu la délibération de la communauté d'agglomération donnant délégation du Conseil d'agglomération au Bureau pour l'octroi et le versement des subventions aux administrés dans le cadre de dispositifs de type OPAH ou PIG,
Vu la convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement à la Rénovation Energétique « RENOVAM » approuvée le 19 juillet 2016 par la Communauté de Communes Tarn & Dadou,
Vu la convention de partenariat pour l'abondement de l'éco-chèque Région dans le cadre des financements issus de la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPcv) approuvée le 27 septembre 2016 par la Communauté de Communes Tarn & Dadou,



Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-248100144-20170428-DEL2017_AU-DE

Vu le règlement d'attribution des aides aux travaux dans le cadre du dispositif « RENOVAM » approuvé le 27 septembre 2016 par la Communauté de Communes Tarn & Dadou,
Vu les notifications de la Région pour l'attribution des éco-chèques adressées aux propriétaires,
Considérant les demandes des propriétaires sollicitant l'abondement de l'éco-chèque Région au titre du TEPCv,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer les aides aux travaux aux propriétaires concernés, conformément au tableau annexé, soit un montant total de subventions de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois de 4 500 €,
- D'autoriser le Président ou son représentant à procéder au versement de ces subventions selon les modalités définies dans le règlement d'intervention, et, à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, ans, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Precision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170428-32_2017DB-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	31

PRÉSENTS 25
POUVOIRS 6
ABSENTS 11

Vote Pour : 31
Vote Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU VENDREDI 28 AVRIL 2017

Date de la Convocation
21 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi vingt-huit avril à quatorze heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs *Julienne AUREL, Jean-François BAULES, Michel BONNET, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Claude FITA, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Bernard MIRAMOND, Max MOULIS, Guy PEYRE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Michel TERRAL, Pierre TRANIER*

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs *Paul BOULVRAIS à Paul SALVADOR, Dominique HIRISSOU à Alain SORIANO, Gilles JAUROU à Christophe HERIN, Francis MONSARRAT à Jean-Marie NEGRE, Pascale PUIBASSET à Maryline LHERM, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Bernard BACABE, Marie-France MOMMEJA, Georges PAULIN,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Bernard AUDARD, Florence BELOU, Alain BORGELLA, Patrice GAUSSERAND, Ludivine PAYA, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES*

N°32_2017DB

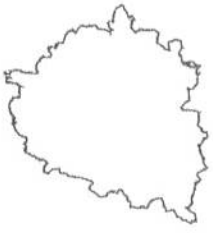
ACTES : 1.1.7

OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : 1-2 ATTRIBUTION DU MARCHÉ « TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À CADALEN REGROUPANT LA MICRO CRÈCHE, LA MÉDIATHÈQUE ET UNE SALLE D'ANIMATION COMMUNE À CES DEUX LOCAUX AINSI QU'AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Exposé des motifs :

Il est proposé au Bureau d'attribuer le marché « Travaux de construction d'un bâtiment à Cadalen regroupant la micro-crèche, la médiathèque et une salle d'animation commune à ces deux locaux ainsi qu'au Relais assistantes Maternelles » aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : VRD – ESPACES VERTS
INNOV TP
Plateau des bruyères - 81400 BLAYE LES MINES
pour un montant de 153 996,00€ HT



Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170428-32_2017DB-AU

Lot n°2 : GROS OEUVRE
SAS BILSKI
ZI de la Baute
Espace Monaco - 81990 LE SEQUESTRE
pour un montant de 153 841,06€ HT

Lot n°3 : CHARPENTE – MURS BOIS – BARDAGE - CHARPENTE
SCOP PROBAT CHARPENTE
853, avenue des terres noiresl - 81370 SAINT SULPICE
pour un montant de 68 000,00€ HT

Lot n°4 : ETANCHEITE
SARL SEVESTRE
90, avenue Jean Jacques Rousseau - 81300 GRAULHET
pour un montant de 39 202,02€ HT

Lot n°5 : FACADES ENDUITS
EURL PEDRO BAT
9, rue de la Vernière - 81300 GRAULHET
pour un montant de 9 990,00€ HT

Lot n°6 : MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE
SARL MDS
14, ZA Jean Savy - 81450 LE GARRIC
pour un montant de 123 505,00€ HT

Lot n°7 : MENUISERIES INTERIEURES
SCOP FLAGEAT
38, rue des métiers - ZI de mélou
81100 CASTRES
pour un montant de 31 270,77€ HT

Lot n°8 : CLOISONS SECHES – PLAFONDS SUSPENDUS - FAIENCE
JACKY MASSOUTIER ET FILS
ZA la Molière - 81300 GRAULHET
pour un montant de 35 596,01€ HT

Lot n°9 : PEINTURE
SARL LACOMBE
3, avenue Georges Clémenceau - 81600 GAILLAC
pour un montant de 10 770,47€ HT

Lot n°10 : REVETEMENTS SOLS SOUPLES
SAS REY - SOL CONFORT
43, rue de la marguerite - 81600 GAILLAC
pour un montant de 15 739,50€ HT

Lots n°11 : CHAUFFAGE – VENTILATION - SANITAIRE
Lots n°12 : ELECTRICITE
LAGREZE & LACROUX
6, rue Jean Henri Fabre - 81000 ALBI
pour des montants respectifs de 99 762,44€ HT et de 55 307,88€ HT

Lot n°13 : CARRELAGE - FAIENCE
ALBI CARRELAGE
20, rue de Labar - 81380 LESCURE D'ALBIgGEOIS
pour un montant de 6 187,00€ HT

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170428-32_2017DB-AU

Le Bureau,

VU l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération en date du 30 janvier 2017, donnant délégation du Conseil de Communauté au bureau pour « *la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés en procédures négociés ou en dialogue s compétitifs » notamment pour les « travaux d'un montant supérieur à 250 000 €ht et dans la limite de 2 500 000 €ht,*

Après en avoir délibéré, à l 'unanimité :

- attribue le marché « Travaux de construction d'un bâtiment à Cadalen regroupant la micro-crèche, la médiathèque et une salle d'animation commune à ces deux locaux ainsi qu'au Relais assistantes Maternelles » aux entreprises mentionnées,
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, ans, susdits,

le Président
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

Envoyé en préfecture le 02/05/2017
Reçu en préfecture le 02/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170428-32_2017DB-AU

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170428-33_2017DB-AU

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	31

PRÉSENTS	25
POUVOIRS	6
ABSENTS	11

Vote Pour : 31
Vote Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU VENDREDI 28 AVRIL 2017

Date de la Convocation
21 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi vingt-huit avril à quatorze heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs *Julienne AUREL, Jean-François BAULES, Michel BONNET, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Claude FITA, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Bernard MIRAMOND, Max MOULIS, Guy PEYRE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Michel TERRAL, Pierre TRANIER*

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs *Paul BOULVRAIS à Paul SALVADOR, Dominique HIRISSOU à Alain SORIANO, Gilles JAUROU à Christophe HERIN, Francis MONSARRAT à Jean-Marie NEGRE, Pascale PUIBASSET à Maryline LHERM, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Bernard BACABE, Marie-France MOMMEJA, Georges PAULIN,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Bernard AUDARD, Florence BELOU, Alain BORGELLA, Patrice GAUSSERAND, Ludivine PAYA, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES*

N°33_2017DB

ACTES : 7-3-1

OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : 1-1 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE D'UN MONTANT DE 2 500 000 €

Exposé des motifs :

Le besoin ponctuel d'une ligne de trésorerie pour un montant de 5.000.000 €, notamment lié au transfert de compétences en matière scolaire, péri et extrascolaire, de mobilité et de voirie au 01/01/2017
Le besoin d'assurer en 2017 le financement de ces compétences et l'optimisation de charge des frais financiers,
L'offre économiquement la plus avantageuse de la Société Générale dont les conditions sont les suivantes :

Montant minimum d'un tirage : 250 000 EUR.
Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée de un an à compter de la date de signature du contrat.
Mise à disposition des fonds : par virement
Remboursement des fonds : par virement à la Société Générale

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170428-3120170B-AU

Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt sur le Taux Moyen Mensuel des Euribor 1 mois (EUF1M) majoré de 0,60%:
hors frais conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention de réservation de ligne de trésorerie.
Frais de dossier : un montant de 0 EUR sera perçu et versé en une seule fois sur le compte ouvert à la Société Générale dès la signature de la convention de réservation de ligne de trésorerie.
Forfait de gestion : un forfait de gestion de 1 500 EUR sera perçu et versé en une seule fois sur le compte ouvert à la Société Générale dès la signature de la convention de réservation de ligne de trésorerie.
Commission de confirmation : une commission de confirmation calculée prorata temporis au taux de 0,10% l'an sur le montant total de la convention de réservation de ligne de trésorerie sera perçue et versée à la Banque trimestriellement d'avance.
Le décompte de la commission de confirmation s'effectue sur la base d'une année de 360 jours.
Frais de virement : un montant de 0 euro sera versé à la Banque à chaque virement unitaire émis auquel s'ajoutera, en cas de télécopie de confirmation un montant de 0 euro.
Taux effectif global : compte tenu de l'ensemble des conditions financières énoncées au contrat, les tirages étant productif d'intérêts à taux variable, il est impossible de calculer un taux effectif global valable pour toute la durée du contrat.
A titre d'exemple pour un tirage total indexé sur le taux moyen mensuel des Euribor 1 mois, la période d'intérêt est mensuelle, le taux de période est de 0,0642%, et le taux effectif global, qui est le taux annuel proportionnel au taux de période, ressort à 0,77% l'an.
Conditions de remboursement anticipé :
l'Emprunteur a la possibilité, à tout moment, d'effectuer à son gré en tout ou partie le remboursement des fonds mis à sa disposition.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211.10,
Vu la délégation du Conseil d'Agglomération accordée au Bureau par délibération en date du 30 janvier 2017 pour la réalisation de lignes de trésorerie sur la bas d'un montant maximum de 5.000.000 €,
Considérant l'offre de financement et la proposition de contrat de la Société Générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- De contracter auprès de la Société Générale la convention de réservation de ligne de trésorerie d'un montant de 2.500.000 EUR présentant les caractéristiques ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer cette offre qui deviendra de ce fait contrat, ainsi que l'ensemble de la documentation contractuelle et tout avenant à venir y afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, ans, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170428-34_2017DB-AU

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	31

PRÉSENTS	25
POUVOIRS	6
ABSENTS	11

Vote Pour : 31
Vote Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU VENDREDI 28 AVRIL 2017

Date de la Convocation
21 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi vingt-huit avril à quatorze heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs *Julienne AUREL, Jean-François BAULES, Michel BONNET, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Claude FITA, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Bernard MIRAMOND, Max MOULIS, Guy PEYRE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Michel TERRAL, Pierre TRANIER*

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs *Paul BOULVRAIS à Paul SALVADOR, Dominique HIRISSOU à Alain SORIANO, Gilles JAUROU à Christophe HERIN, Francis MONSARRAT à Jean-Marie NEGRE, Pascale PUIBASSET à Maryline LHERM, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs *Bernard BACABE, Marie-France MOMMEJA, Georges PAULIN,*

Absents : **Mesdames et Messieurs** *Bernard AUDARD, Florence BELOU, Alain BORGELLA, Patrice GAUSSERAND, Ludivine PAYA, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES*

N°34_2017DB

ACTES : 3.2.2

OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : 1-3 ZA DE ROZIÈS (CAHUZAC SUR VÈRE) – VENTE DU LOT N°2 À LA SCI LES OLIVIERS

Exposé des motifs :

La société INFACO, implantée sur la Commune de Cahuzac sur Vère, souhaite développer son activité de fabrication et commercialisation d'outillage électroportatif - dont le sécateur électrique - sur la ZA les Roziès, située à proximité de ses locaux.
Monsieur Daniel Delmas, Président de la société INFACO, a sollicité la Communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois afin d'acquérir le lot n°2 du lotissement d'activités les Roziès à Cahuzac sur Vère, d'une superficie de 1993 m², correspondant à la parcelle cadastrée H 1137.
Il souhaite construire un bâtiment pour y développer l'activité de sa société.
L'acquisition du terrain sera portée par la SCI les Oliviers, représentée par Monsieur Daniel Delmas, ou toute société créée ou à créer s'y substituant.
Le service du domaine a estimé, le 13 avril 2017, la valeur vénale de ce terrain à 12 € / m².
Considérant l'avis du domaine et les prix de commercialisation pratiqués sur les zones d'activités du territoire de la Communauté d'agglomération, il est proposé de vendre le lot n°2 de la ZA les Roziès à 12€ HT / m², soit un prix global et forfaitaire de 23 916 € HT, TVA sur marge en sus.



Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170428-34_2017DB-AU

Il est proposé :

- que la Communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois vende à la SCI les Oliviers, ou toute société créée ou à créer s'y substituant, le lot 2 (parcelle H 1137) de la ZA de Roziès à Cahuzac sur Vère, d'une superficie de 1993 m², au prix de 23 916 € HT, TVA sur marge en sus,
- d'autoriser le Président, ou tout élu de la Communauté d'agglomération Rabastinois,Tarn et Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois désigné par lui, à signer toutes les pièces et tous les actes afférents à cette vente.

Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Le Bureau,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis du domaine du ditbien du 13 avril 2017,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du 30 janvier 2017 donnant délégation du Conseil de communauté au Bureau pour l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 50000 €,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- valide la cession à la SCI les Oliviers, ou toute société créée ou à créer s'y substituant, du lot 2 (parcelle H 1137) de la ZA de Roziès à Cahuzac sur Vère, d'une superficie de 1993 m², au prix de 23 916 € HT, TVA sur marge en sus,
- d'autoriser le Président, ou tout élu de la Communauté d'agglomération Rabastinois,Tarn et Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois désigné par lui, à signer toutes les pièces et tous les actes afférents à cette vente ; les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, ans, susdits,

le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

DECISIONS DU PRESIDENT

04_2017

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 24/04/2017
Reçu en préfecture le 24/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170420-07_2017DP-AU

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 7_2017DP

Objet de la décision : Attribution du marché «Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et la rénovation de deux bâtiments existants destinés à accueillir des structures d'accueil petite enfance sur la commune de Graulhet»

Le Président de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois,

VU l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 10 janvier 2017, le nommant Président de Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois,

VU la délibération en date du 30 janvier 2017, donnant délégation du Conseil de Communauté au Président pour « *la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables, les procédures adaptées (MAPA), les procédures négociées, les dialogues compétitifs* » *notamment « services d'un montant inférieur à 208 999 €Ht »*,

DECIDE

Article 1er

D'attribuer le marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et la rénovation de deux bâtiments existants destinés à accueillir des structures d'accueil petite enfance sur la commune de Graulhet » au prestataire :

EURL PHILIPPE ALBINET ARCHITECTE
27, Place Edmond Canet
81000 ALBI
pour un montant de 64 400 € HT

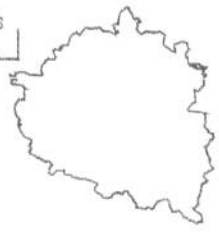
Article 2

Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois, Monsieur le Trésorier de Gaillac/Cadalen sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Técou, le 20 avril 2017

Le Président
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois



Técou | BP 80133 | 81604 Gaillac Cedex | Tél. 05 63 83 61 61 | Fax 05 63 83 61 60

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

ARRÊTES

04_2017

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 25/04/2017
Reçu en préfecture le 25/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170425-36_2017A-AU

ARRETE n° 36.2017A
prescrivant l'enquête publique de la modification du PLU de la commune de BRENS

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne et Pays Salvagnacois,

Vu le code général des collectivités Territoriales,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-41 et suivants,
Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants,
Vu la délibération du conseil municipal de Brens en date du 30/01/2014 approuvant le PLU de la Commune de Brens,
Vu la délibération du conseil municipal de Brens en date du 02/06/2016 qui engage la procédure de modification du PLU de la commune de Brens,
Vu la délibération de la Commune de Brens en date du 22/02/2017, donnant l'accord de la Commune de Brens à la poursuite, par la Communauté d'Agglomération, de la procédure de modification du PLU de Brens engagée avant l'intégration à la Communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, et Vère-Grésigne Pays Salvagnacois,
Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, et Vère-Grésigne Pays Salvagnacois en date du 18/04/2017 décidant de poursuivre la procédure de modification du PLU,
Vu la notification du projet aux personnes publiques intéressées,
Vu les avis des personnes publiques et joints à l'enquête publique,
Vu la décision en date du 28/03/2017 de M. le président du Tribunal Administratif de Toulouse désignant M. Jacques ROUX en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique,
Vu les pièces du dossier soumis à l'Enquête Publique,

ARRETE

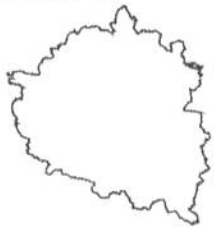
Article 1er :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du PLU approuvé de la Commune de Brens pour une durée de 32 jours du 15/05/2017 au 16/06/2017 inclus.

Article 2 :

Le projet de modification a pour objet de:

- Reprendre le zonage pour prendre en compte des Permis délivrés avant l'approbation du PLU (3 cas)
- Revoir le règlement des zones A3 afin de permettre le développement des activités isolées existantes sur la commune (revoir les seuils d'extension et permettre le



Envoyé en préfecture le 25/04/2017
Reçu en préfecture le 25/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170425-36_2017A-AU

logement lié à l'activité). Rectifier le zonage pour prendre en compte trois activités isolées existantes dans le zonage A3 en lieu et place d'un zonage A1 ou N1 (erreur d'appréciation au moment de l'élaboration du PLU).

- Supprimer les articles 5 et 14 du règlement. Ces articles ne sont plus en vigueur depuis mars 2014 et ne peuvent plus s'appliquer. Revoir, au besoin, les articles sur la densité (articles 9,10 et 13) pour pallier la suppression de ces deux articles.
- Revoir le règlement des zones A1 sur la question des annexes afin que les garages ne puissent pas déroger à la règle sur les annexes.
- Reclasser une maison d'habitation en A1. Cette maison est actuellement classée en UX (zone d'activité) mais n'a aucun lien avec les activités de la zone (erreur d'appréciation lors de l'élaboration du PLU).

Article 3 :

Un avis à la connaissance du public sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les deux journaux suivants :

- La Dépêche du Midi
- Le Tarn libre

L'avis d'enquête sera également publié sur le site internet de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête,
Le responsable du projet procède à l'affichage de l'avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, à savoir sur les emplacements situés sur la commune de Brens et permettant la plus large information du public.
Cette mesure de publicité fera l'objet d'un certificat d'affichage.

Article 4 :

M. Jacques ROUX a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le président du Tribunal Administratif.

Article 5 :

Le dossier soumis à enquête publique est composé :

- du dossier de modification du PLU,
- des différents avis recueillis dans le cadre de la procédure.

Article 6 :

Le dossier de modification du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au siège de Communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, et Vère-Grésigne Pays Salvagnacois ainsi qu'à la mairie de la commune de Brens pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures

Envoyé en préfecture le 25/04/2017
Reçu en préfecture le 25/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170425-36_2017A-AU

Vère-Grésigne Pays Salvagnacois, et de la mairie de Brens, du 15/05/2017 au 16/06/2017 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit aux adresses suivantes : Mairie de Brens 5, place de mairie – 81600 BRENS ou Communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère-Grésigne-Pays-Salvagnacois, Tecou BP 80133 – 81600 GAILLAC Cedex.

Article 7 :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans la mairie de Brens :

- le lundi 15 mai 2017 de 8h00 à 12h00,
- le mardi 23 mai 2017 de 8h00 à 12h00,
- le jeudi 08 juin 2017 de 13h30 à 17h30,
- le vendredi 16 juin 2017 de 13h30 à 17h30.

Article 8 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur, emporté par ses soins avec le dossier d'enquête et les documents qui lui ont été adressés. Ce dernier rencontrera le Président dans les 8 jours, et lui communiquera par procès-verbal de synthèse, les observations écrites ou orales. Le Président disposera de 15 jours pour lui répondre.
Le dossier d'enquête avec le rapport et ses conclusions motivées seront transmis au président dans le délai de 1 mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Président adressera, dès sa réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au Préfet et au Président du Tribunal Administratif.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions au siège de la communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, et Vère-Grésigne Pays Salvagnacois ainsi qu'à la Mairie de Brens aux jours et heures habituels d'ouverture et sur les sites internet de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, et Vère-Grésigne Pays Salvagnacois et de la Commune de Brens.

Article 9 :

L'ensemble des informations relatives à l'enquête publique pourra être consulté sur les sites Internet de la communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, et Vère-Grésigne Pays Salvagnacois et de la Commune de Brens.
La communication d'observations pourra se faire par voie postale à l'adresse de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère-Grésigne-Pays-Salvagnacois et de la Commune de Brens.

Article 10 : Après enquête publique, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, et Vère-Grésigne Pays Salvagnacois approuvera par délibération la modification du PLU de la Commune Brens éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Envoyé en préfecture le 25/04/2017
Reçu en préfecture le 25/04/2017
Affiché le
ID : 081-200066124-20170425-36_2017A-AU

Article 11 : Des copies du présent arrêté sont adressées :

- au Préfet du Tarn,
- au Président du Tribunal Administratif,
- au Commissaire enquêteur,
- au Maire de Brens.

Le 25 AVR. 2017, à Técou,

Le Président,

Paul Salvador

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.